

## The Historical Review/La Revue Historique

Vol 6 (2009)

The Relevance of the History of Modern Greek Society and Culture for Comparative and International History



### La population du Royaume de Grèce (1834-1914). Les sources et leurs apports

*Sebastien Marre*

doi: [10.12681/hr.245](https://doi.org/10.12681/hr.245)

#### To cite this article:

Marre, S. (2010). La population du Royaume de Grèce (1834-1914). Les sources et leurs apports. *The Historical Review/La Revue Historique*, 6, 207–242. <https://doi.org/10.12681/hr.245>

LA POPULATION DU ROYAUME DE GRÈCE (1834-1914).  
LES SOURCES ET LEURS APPORTS

*Sébastien Marre*

---

RÉSUMÉ: L'étude de la population de l'État grec au XIXe siècle est encore une recherche assez difficile à entreprendre. En effet, les archives locales qui permettraient de mener à bien des recherches ne sont pas faciles à trouver. Aussi, peu de travaux couvrant les années 1830-1914 ont été engagés. Il en résulte une méconnaissance de l'histoire démographique de cet État balkanique au XIXe siècle. Cet article vise ainsi à présenter les sources que l'on peut trouver et le cadre normatif qui a mis en place, au cours des décennies qui suivent l'indépendance de cet État en 1830, les instruments de l'administration que sont les états de population, les registres du *dimotologion* (des registres de citoyenneté), l'état civil ou encore les listes électorales. Il tente d'esquisser, par ailleurs, les axes de recherche permettant de comprendre l'homogénéisation progressive de la population grecque au cours du siècle, phénomène qui est au cœur de ce que l'on pourrait appeler le "creuset grec".

---

Retracer l'histoire du peuplement de la Grèce du XIXe siècle s'avère encore une tâche particulièrement délicate. En effet, les sources sont difficiles à trouver: soit elles sont irrémédiablement perdues soit elles sont cachées et il faut les retrouver.<sup>1</sup> Nous limiterons cette présentation des sources à la période 1834-

---

<sup>1</sup> Cette recherche sur les sources de la démographie historique de l'État grec du XIXe siècle a pu être poursuivie grâce à une subvention de la Fondation Alexandre Onassis et à une collaboration avec l'Institut de Recherches Néohelléniques de la Fondation Nationale de la Recherche Scientifique de Grèce. En ce qui concerne l'accès aux sources en Grèce, on peut lire Léonidas Kallivretakis, "Géographie et démographie historiques de la Grèce. Le problème des sources", *Histoire et Mesure* 10/1-2 (1995), pp. 9-23; Litsa Mitrouti, "Η πρόσβαση στα αρχεία. Δυνατότητες, δεοντολογία, απόρρητο" [L'accès aux archives. Possibilités, déontologie, confidentialité], *Τα Ιστορικά* 27 (1997), pp. 409-418; Sébastien Marre et Aris Poulimenakos, "Méthodes et ressources. La jeune Grèce", *La Revue Française de Généalogie et d'Histoire des Familles* (février-mars 2007), pp. 47-49. Sur les problèmes de l'histoire démographique de la Grèce en général, cf. Vassilis Panayotopoulos, *Προβλήματα δημογραφίας και γεωγραφίας του ελληνικού χώρου* [Problèmes de démographie et de géographie de l'espace grec], Τετράδια Εργασίας 7, Athens: IRN / FNRS, 1984, pp. 1-30. Sur la conservation des archives en Grèce au XIXe siècle, on lira E. Likouri-Lazarou, *Τα Αρχεία στο Νεοελληνικό Κράτος έως την ίδρυση των Γενικών Αρχείων (1821-1914)* [Les Archives de l'État grec moderne jusqu'à la fondation des Archives Générales (1821-1914)], Athènes: Trochalia, 1991.

1914 et à l'échelon du dème.<sup>2</sup> Pourquoi? Cela tient à l'histoire administrative du pays. Les sources administratives comme le *dimotologion*, qui est un registre de citoyenneté, l'état civil, les recensements de la population ou les listes électorales, que l'historien détourne pour connaître l'histoire du peuplement, l'histoire de la famille et de la parenté ou les comportements démographiques et sociaux, ont été élaborées pour une unité administrative de base du royaume de Grèce: le dème. Ce système administratif –le système des dèmes– a été créé en 1834 puis a été réformé en 1912 (l'application de la nouvelle loi intervenant en 1914). Le dème antérieur à 1914 n'est pas tout à fait identique à celui postérieur, ce qui rend problématique la comparaison des situations démographiques avant et après cette date. En effet, la loi de 1912 a modifié les limites géographiques des dèmes (le finage) lesquels ont été subdivisés en des unités administratives plus petites: les *koinotites*.<sup>3</sup>

Les deux dates (1834 et 1914) n'ont pas de significations précises en ce qui concerne le peuplement de la Grèce. En revanche, les deux événements majeurs de l'histoire contemporaine que sont en 1821 le déclenchement de la Révolution grecque qui a abouti à la création d'un État grec autonome puis indépendant de l'Empire ottoman en 1830 et l'échange de populations en 1923 entre la Grèce et la Turquie sont deux bornes chronologiques plus significatives au regard du peuplement. Ce dernier a été modifié en profondeur. Des populations musulmanes sont parties tandis que des populations de religion grecque orthodoxe parlant grec pour la plupart sont arrivées. De plus, entre 1830 et 1912, par deux fois, le territoire grec dans ses frontières d'origine (le Péloponnèse, les Cyclades, l'Attique et la Béotie) s'est agrandi (les Îles Ioniennes en 1864 puis la Thessalie et le district d'Arta en 1881) ce qui a eu des conséquences sur le peuplement sans parler des séismes, des épidémies comme le choléra et la variole et des conflits qui ont eu lieu dans la péninsule balkanique, en particulier, la Guerre de Crimée (1853-1856), la guerre entre la Grèce et l'Empire ottoman de 1897, les deux Guerres dites balkaniques (1912-1913), la Ière Guerre Mondiale et l'offensive de l'armée grecque en Asie Mineure (1920-1922). En 1913, les îles du Nord et de l'Est de l'Égée, la Crète, l'Épire et la Macédoine ont été rattachées à la Grèce.<sup>4</sup>

<sup>2</sup> Le dème correspond à la commune française.

<sup>3</sup> Le système des dèmes a été introduit par la loi du 27-12-1833 (8-01-1834) / ΦΕΚ [= *Journal officiel*] 3/10-01-1834. La loi du 10-02-1912 / ΦΕΚ 58/14-02-1912 a modifié en partie ce système notamment en créant les unités administratives plus petites que sont les *koinotites*.

<sup>4</sup> Le Dodécanèse ne sera intégré à l'État grec qu'en 1947.

La présentation des sources qui est faite ici est ainsi valable pour les territoires de l'État grec jusqu'en 1912.<sup>5</sup> Pour exploiter cette documentation, la démographie, la sociologie et l'anthropologie peuvent être mobilisées, ceci afin de comprendre l'histoire du peuplement, les mobilités, l'histoire de la famille et de la parenté dans la Grèce au cours du XIXe siècle qui sont, à notre avis, les axes de recherche principaux permettant de comprendre l'homogénéisation progressive de la population grecque phénomène qui est au cœur de ce que l'on pourrait appeler le "creuset grec".<sup>6</sup> Dans un premier temps, on peut ainsi présenter l'histoire administrative locale, c'est-à-dire l'histoire du *dème*, lieu où ont été élaborés ces instruments, ce qui est un préalable indispensable pour ensuite faire état des différentes sources et enfin montrer comment on peut exploiter cette documentation qui présente des apports mais également des limites.

#### *Le dème. Lieu d'élaboration de la documentation historique*

L'article 4 de la loi sur les *dèmes* du 27-12-1833 explique ainsi: "Chaque village ayant au moins 300 habitants peut se former en *dème* particulier avec sa propre autorité municipale." [traduction] Cet article précise ainsi que tout village plus petit sera rattaché à un *dème*. D'après cette loi, l'unité administrative de base du royaume de Grèce est le *dème* (article 1) et chaque citoyen de l'État grec ainsi que sa famille doit être membre d'un *dème* (article 3). Les *dèmes* peuvent être de trois rangs: ceux qui ont plus de 10,000 habitants sont de premier rang, ceux qui ont entre 2000 et 10,000 sont de deuxième rang et ceux qui en ont moins de 2000 de troisième rang.<sup>7</sup> On doit noter que les auteurs de

---

<sup>5</sup> Pour les sources de la période antérieure à la fondation de l'État grec, on peut se reporter à Dimitris Dimitropoulos, "Ιστοριογραφικές χρήσεις των προ-στατιστικών μαρτυριών για τον πληθυσμό" [Usages historiographiques des témoignages pro-statistiques sur la population], dans Paschalis Kitromilidès et Triantaphylos Sklavenitis (éds), *Ιστοριογραφία της νεότερης και σύγχρονης Ελλάδας, 1833-2002. Δ' Διεθνές Συνέδριο Ιστορίας, Πρακτικά* [Historiographie de la Grèce moderne et contemporaine, 1833-2002. IVe Colloque International d'Histoire, Actes], Vol. II, Athènes: IRN / FNRS, 2004, pp. 59-76. Il existe également des études sur la population des régions à fort peuplement grec qui avant d'être intégrées à l'État grec en 1830 appartenaient à l'Empire ottoman (avec des périodes d'administration vénitienne). Sur ce point, cf. Annexe 1. Pour ce qui est des études sur les régions où vivent des populations grecques qui sont encore sous administration ottomane entre 1830 et 1913 ou britannique (les Îles Ioniennes jusqu'en 1864) et sur les Grecs de la diaspora, cf. Annexe 2.

<sup>6</sup> L'expression *creuset* est empruntée à Gérard Noiriel, *Le creuset français. Histoire de l'immigration, XIXe-XXe siècles*, Paris: Le Seuil, 1988.

<sup>7</sup> Loi du 27-12-1833 (8-01-1834) / ΦΕΚ 3/10-01-1834 sur la formation des *dèmes*.

la loi de 833/1834 n'ont pas seulement introduit la loi communale en vigueur à l'époque en Bavière (la *Gemeinde*) mais s'inspirèrent également de toute une série de lois et de décrets français (entre 1789 et 1831), sur l'institution de la commune, et bavarois (entre 1808 et 1818).<sup>8</sup> Par ailleurs, d'après l'article 2 de cette loi sur les dèmes du 27-12-1833 (8-01-1834), les limites des dèmes (le finage) doivent être fixées: "en considération du site physique, et, où cela est possible, suivant les marques inamovibles qui existent, c'est-à-dire les crêtes des montagnes, les ravins, les eaux et de telles choses. Les limites seront marquées par des pierres de bornage." [traduction] Le problème est donc de connaître le finage du dème dont on souhaite étudier la population. Tout au long du XIXe siècle, les limites des dèmes ont évolué. De plus, certains dèmes ont été supprimés, d'autres ont été créés. Certains ont fusionné et ont même parfois changé de nom.<sup>9</sup> Il faut donc tenir compte de l'histoire administrative locale lorsque l'on souhaite étudier la population d'un dème. L'augmentation ou la diminution de la population peuvent être simplement liées aux évolutions du territoire communal.

---

<sup>8</sup> Sur ce point, cf. Spyridon Flogaïtis, *Το ελληνικό διοικητικό σύστημα* [Le système administratif grec], Athènes: Sakkoulas, 1987; Eleftherios Skiadas, *Ιστορικό διάγραμμα των δήμων της Ελλάδος (1833-1912)* [Tableau historique des dèmes de la Grèce (1833-1912)], Athènes 1993; Matoula Tomara-Sideri, *Η ελληνική τοπική αυτοδιοίκηση. Κοινότητα βίου – κράτος – πολιτική* [L'administration locale grecque. Vie communautaire, état, politique], Athènes: Papazisis, 1999; Giorgos Dimakopoulos, *Η θεμελιώσις του δημοτικού συστήματος, 1833-1834* [La fondation du système municipal, 1833-1834], Athènes 2001; et Marianthi Kotea, *Τοπική διακυβέρνηση και αστικοποίηση. Ο εκσυγχρονισμός της δημοτικής διοίκησης στην Ελλάδα του 19ου αιώνα* [Gouvernance locale et urbanisation. La modernisation de l'administration municipale dans la Grèce du XIXe siècle], Athènes: Dionikos 2007.

<sup>9</sup> Sur ce problème, cf. les deux études de Kallivretakis, "Géographie et démographie", et *Ιστορική έρευνα των οικισμών της Ελλάδας. Ερευνητικά ζητούμενα και προβλήματα των πηγών* [Étude historique des localités de la Grèce. Objets de recherche et problèmes des sources], *Τετράδια Εργασίας* 18, Athens: IRN / FNRS, 2003, pp. 7-24. Pour connaître la date de création d'un dème, les fusions éventuelles, les changements de noms et l'évolution du finage, on peut se reporter pour commencer à Skiadas, *Ιστορικό διάγραμμα*, que l'on complètera par la lecture de l'ouvrage de Alexandros Drakakis et Stylianos Koundouros, *Αρχεία περί της συστάσεως και εξέλιξεως των δήμων και κοινοτήτων 1836-1939 και της διοικητικής διαίρεσεως του κράτους* [Archives sur la formation et l'évolution des dèmes et des koinotites 1836-1939 et la division administrative de l'état], Athènes 1939-1940. On peut aussi consulter la page internet du site Pandektis de la Fondation Nationale de la Recherche Scientifique de Grèce: <http://pandektis.ekt.gr/dspace/handle/123456789/38101> afin de retrouver les changements officiels des noms des localités grecques (en grec et en anglais).

De plus, le droit grec distingue trois types d'individus dans un dème: les démotes, les hétérodémotes et les étrangers. Tout citoyen grec doit être avec sa famille membre d'un dème. Pour prouver ses droits politiques, il doit être inscrit dans le livre du dème (le *dimotologion*) qui est un registre de citoyenneté. Les démotes sont les citoyens du dème qui sont inscrits dans le *dimotologion* d'un dème, les hétérodémotes sont les citoyens qui ne sont pas inscrits dans ce *dimotologion* mais dans celui d'un autre dème et les étrangers ou *allodapoi* ne sont inscrits dans aucun *dimotologion* et viennent d'un autre pays. Les trois statuts juridiques sont liés à des droits et des devoirs bien définis. L'étranger n'a aucun droit politique. Seuls les individus, qui sont inscrits dans un *dimotologion* et qui ont la citoyenneté grecque, ont des droits. Les démotes exercent leurs droits politiques dans le dème où ils sont inscrits alors que les hétérodémotes les exercent dans un autre dème.<sup>10</sup> Il est également nécessaire de distinguer la population de fait et la population de droit. La première se retrouve dans les recensements de la population alors que la seconde concerne les individus inscrits dans le *dimotologion* (cf. Tableaux 1 et 2).

Tableau 1-La population de fait (dans les recensements de la population)

Démotes	Hétérodémotes	Étrangers
Citoyens qui sont inscrits dans le <i>dimotologion</i> du dème où a lieu le recensement et qui résident dans le dème en question	Citoyens qui sont inscrits dans le <i>dimotologion</i> d'un autre dème mais qui résident dans le dème où a lieu le recensement	Individus qui n'ont pas la citoyenneté grecque et qui résident dans ce dème

Structure: Ménages (chef de ménage et les autres individus qui habitent ensemble mais qui n'ont pas forcément un lien de parenté entre eux)

Tableau 2-La population de droit (dans le *dimotologion*)

Démotes	
Démotes inscrits dans le <i>dimotologion</i> d'un dème qui résident dans ce dème	Démotes inscrits dans le <i>dimotologion</i> d'un dème qui résident dans un autre dème

Structure: *Oikogeniakes merides* ou familles (chef de famille, en général le père, les personnes ayant un lien d'alliance ou de filiation avec lui et ayant la citoyenneté grecque)

<sup>10</sup> Sur ce système et le *dimotologion*, cf. Sébastien Marre, "Le dimotologion. Une source originale en Grèce", *Histoire et Mesure* 19 (2004), pp. 133-159.

Ainsi pour appliquer certaines lois, l'administration doit connaître avec précision le chiffre de la population. Certaines lois, celles sur les dèmes, sur les élections, sur les impôts ou sur la conscription ne peuvent être appliquées que si ce chiffre est connu par l'administration. Cette dernière s'est tout particulièrement préoccupée de déterminer le nombre des démotés, c'est-à-dire le nombre des individus de nationalité grecque inscrits dans un dème mais qui n'y habitent pas forcément (c'est-à-dire la population de droit). Certaines lois déterminent aussi les droits et les devoirs des individus en fonction de seuils de population. Le problème est de savoir quel chiffre est pris en compte pour fixer ces seuils: le nombre total des habitants du dème (population de fait) ou uniquement le nombre des démotés (population de droit). L'administration s'est donc trouvée devant un dilemme plutôt embarrassant qu'Alexandre Mansolas décrit en français en 1874:

Comme il y a des lois dont l'exécution est corrélative en quelque sorte au chiffre de la population, on a senti la nécessité de distinguer entre la population de fait et la population de droit ou officielle: il ne serait en effet ni juste ni rationnel que les gens domiciliés dans des provinces ou des communes autres que celle où on les trouve lors du recensement et où ils séjournaient d'une façon passagère ou quelque peu durable et que les étrangers eux-mêmes qu'on y rencontre, fussent compris au nombre des habitants de telle province ou commune ou du royaume, chaque fois que le chiffre plus ou moins important de la population donne la mesure des droits et des obligations d'une province ou d'une commune. Donc, il est utile de recenser d'une part au point de vue administratif et fiscal, et de l'autre dans l'intérêt seul de la statistique, et d'indiquer, à côté du chiffre de la population totale ou de fait celui de la population de droit.<sup>11</sup>

C'est pourquoi lorsque l'on trouve une donnée concernant la population dans une source, il faut toujours se demander s'il s'agit du nombre total des habitants ou du nombre total des démotés. Dans ce dernier cas, il faudrait aussi distinguer ceux qui sont domiciliés dans le dème de ceux qui ne le sont pas mais également, dans les états de population en particulier, ceux qui sont inscrits dans le *dimotologion* du dème de ceux qui le sont dans celui d'un autre dème. En fonction du nombre des habitants, le dème est rangé dans telle ou telle classe. Si le nombre des habitants augmente, le dème accède à une classe supérieure. Si le nombre des habitants diminue, il est relégué à une classe inférieure. Selon ce système, une sorte de promotion est instaurée.

---

<sup>11</sup> Alexandre Mansolas, *Statistique de la Grèce. Recensement de la population de 1870. Exposé sur les résultats du recensement*, Athènes 1874, p. 57.

De ce dernier point découle un autre problème non négligeable: certains dèmes n'ont-ils pas été tentés de gonfler le chiffre de la population lors des recensements et de jouer sur le nombre des démotés et sur celui des habitants? Il faut également distinguer la population du chef-lieu du dème et celle des localités environnantes.

### *Les sources*

Les autorités se sont très tôt préoccupées de connaître avec précision l'importance de la population du royaume. Dès 1834, cette volonté s'est manifestée par la création du Bureau d'économie publique au Secrétariat de l'Intérieur. Cette institution a été introduite par le décret royal du 29-04-1834.<sup>12</sup> Le dénombrement de la population lui est ainsi confié par l'article 25, lequel précise:

Il sera fait un catalogue exact de tous les habitants des villes, des bourgs, des villages, des monastères de l'État. Dans ces catalogues sera noté le nombre des familles et des individus qui seront distingués de la manière la plus appropriée en fonction de l'âge, du sexe, de la profession et des ressources avec lesquels ils vivent, de la religion, du nombre des mariés et des célibataires, des indigènes et des étrangers. [traduction]

Par les décrets royaux du 5-04-1859 et du 26-07-1861, l'organisation de ce Bureau a été légèrement modifiée mais son travail reste identique.<sup>13</sup> Ce service du Ministère de l'Intérieur doit en particulier rassembler les informations recueillies lors du recensement de la population. Cette réorganisation est la marque d'une nouvelle étape vers une ère statistique. En ce qui concerne la population, il ne s'agit plus seulement d'en connaître l'importance mais d'en appréhender aussi les structures et d'appliquer les règles fondamentales établies lors des congrès internationaux de statistique ce qui montre que le pays n'est pas resté à l'écart du mouvement international.<sup>14</sup> Le développement

---

<sup>12</sup> Décret du 29-04-1834 (11-05) / ΦΕΚ 18/22-05-1834.

<sup>13</sup> Décrets du 5-04-1859 / ΦΕΚ 15/16-04-1859 et du 26-07-1861 / ΦΕΚ 43/23-08-1861.

<sup>14</sup> Sur les dénombrements et les recensements de la population de l'État grec, cf. Michail Chouliarakis, *Γεωγραφική, διοικητική και πληθυσμιακή εξέλιξις της Ελλάδος, 1821-1971* [Évolution géographique, administrative et démographique de la Grèce, 1821-1971], 4 vols, Athènes: ΕΚΚΕ, 1974-1976, et l'introduction de Giannis Bafounis dans la réédition des résultats du recensement de la population de 1861, *Στατιστική της Ελλάδος. Πληθυσμός του έτους 1861* [Statistique de la Grèce. Population de l'année 1861], Athènes: ΕΜΝΕ, ΕΤΒΑ, 1991, pp. 9-27. En ce qui concerne la législation sur les états de la population et le Bureau d'économie publique, cf. Sébastien Marre, *Le dème du Pirée (1835-1912). Une approche démographique et anthropologique*, DEA d'Histoire, économie et arts des origines



de la statistique en Grèce est la marque d'une tentative de contrôle social des individus. Alexandre Mansolas écrit d'ailleurs en 1872 en français:

Cependant ni l'utilité ni l'importance de ces travaux ne sont méconnus chez nous, loin de là, on y fait chaque jour de sérieux efforts pour l'amélioration de cette branche de l'administration publique, afin de mettre au niveau de l'importance extrême que le monde civilisé attache aux travaux statistiques et des exigences de la science par rapport à ce contrôle intime des sociétés.<sup>15</sup>

Pour la période 1833 à 1912, dix-neuf recensements ont ainsi été réalisés à l'échelle du royaume: chaque année de 1836 à 1845, à un rythme irrégulier ensuite, en 1848, 1853, 1856, 1861, 1870, 1879, 1889, 1896 et 1907.<sup>16</sup> Des recensements partiels ont aussi été réalisés en 1866 à Athènes et au Pirée et, en 1881, en Thessalie et dans le district d'Arta.<sup>17</sup> Le système est assez bien connu. L'opération est en effet confiée à une commission composée des autorités municipales, du commissaire de police et du ou des curés. Les agents du recensement notent sur des registres à cadres imprimés envoyés par le Ministère de l'Intérieur pour chaque individu de la maison qu'ils visitent le prénom et le nom, son sexe, l'âge, l'état matrimonial, l'origine, la profession, la religion et le dème où il est enregistré. Jusqu'en 1896, le système adopté est celui français, jugé plus adapté à la situation grecque. Le recensement a lieu à la même date pour toutes les provinces du royaume mais dure parfois

---

des temps modernes au temps présent, Université Michel de Montaigne Bordeaux III, juin 2000, Vol. I, pp. 25-31, et Vol. II, pp. 66-78; *id.*, *Les enfants du Pirée. Mobilités, trajectoires individuelles et identité nationale dans un dème de la Grèce du 19<sup>e</sup> siècle*, Thèse de doctorat, Université Michel de Montaigne Bordeaux III, 2005, Vol. I, pp. 44-47, et Vol. II, p. 9-10; Giannis Bafounis, *Στατιστική και πλάνη είναι λέξεις συνώνυμοι... Η ελληνική στατιστική τον 19<sup>ο</sup> αιώνα* [Statistique et erreur sont des mots synonymes... La statistique grecque au XIX<sup>e</sup> siècle], Athènes: EMNE, 2006, pp. 28-36 et 45-77. Ce dernier ouvrage analyse également les progrès de la statistique dans la Grèce du XIX<sup>e</sup> siècle et, en particulier, la question des employés chargés des opérations de recensement (pp. 84-236). Il présente par ailleurs de façon détaillée les biographies des directeurs successifs du Bureau d'économie publique: Spyridon Spyliotakis, en poste de 1837 à 1860, Ioannis Soutsos, de 1860 à 1864, et Alexandre Mansolas, de 1864 à 1880 (pp. 237-249).

<sup>15</sup> Alexandre Mansolas, *Rapport sur l'état de la statistique en Grèce présenté au congrès international de statistique de Saint Pétersbourg en 1872*, Athènes 1872, introduction.

<sup>16</sup> L'auteur de ces lignes se demande aussi s'il n'y a pas eu un recensement de la population en 1852 puisqu'on trouve dans les dépôts d'archives du Pirée et de Nauplie les tableaux de recensements de cette année-là.

<sup>17</sup> Les listes nominatives des recensements de la population de 1866 n'ont pas encore été retrouvées, ni au Pirée, ni à Athènes.

plusieurs mois et deux jours à partir de 1889. À partir de 1870, les recenseurs notent aussi la langue maternelle et la nationalité des individus et s'ils savent lire et écrire. À partir de ces registres, les maires doivent établir les tableaux du recensement qu'ils envoient aux éparques (sous-préfets) lesquels les font parvenir aux nomarques (préfets) qui dressent un tableau sur la population du nome (département) par dème, par ville, par *synoikia* (quartier), par village. Le tout est ensuite expédié au Ministère où le Bureau d'économie publique dresse enfin un tableau général du recensement par dème, par éparchie (province) et par nome.<sup>18</sup> En 1896, le système anglais a été adopté. Des bulletins imprimés sont ainsi distribués à la population qui doit les remplir et les remettre ensuite au recenseur. Les résultats des recensements antérieurs à 1861 ont été publiés dans le *Journal officiel* à partir de 1845. Le chiffre de la population des dèmes et de leur chef-lieu n'a été publié qu'à partir de 1856. Jusqu'à cette date, seul celui des éparchies l'a été. Pour les années où il n'y a pas eu de recensement, le chiffre de la population a été obtenu en ajoutant la différence entre les naissances et les décès de l'année au chiffre de l'année précédente. En plus du *Journal officiel*, les résultats des recensements sont également publiés à partir de celui de 1861 dans des brochures officielles. On y trouve les données pour l'ensemble du royaume, par nome, par éparchie, par dème et à partir de 1889 par village.<sup>19</sup> Les livres

---

<sup>18</sup> Dans certaines archives locales, il est ainsi possible de retrouver des tableaux des recensements réalisés par les maires. C'est le cas au Pirée et à Nauplie. Aux Archives générales de l'État à Athènes, on peut trouver les tableaux de certains dèmes envoyés au Bureau d'économie publique du Ministère de l'Intérieur.

<sup>19</sup> Ces brochures officielles du Ministère de l'Intérieur sont les suivantes: *Στατιστική της Ελλάδος. Πληθυσμός του έτους 1861* [Statistique de la Grèce. Population de l'année 1861], Athènes: Imprimerie Royale, 1862; *Πληθυσμός της Ελλάδος κατά το έτος 1870* [Population de la Grèce pendant l'année 1870], Athènes: Imprimerie Nationale, 1871; *Στατιστική της Ελλάδος. Πληθυσμός 1870 / Statistique de la Grèce. Population (dénombrement de 1870)*, Athènes: Imprimerie Nationale, 1872; *Πληθυσμός της Ελλάδος κατά το έτος 1879* [Population de la Grèce dans l'année 1879], Athènes: Imprimerie Nationale, 1879; *Στατιστική της Ελλάδος. Πληθυσμός 1879* [Statistique de la Grèce. Population 1879], Athènes: S. K. Vlastou, 1881; *Πίνακες των επαρχιών Ηπείρου και Θεσσαλίας κατά την απογραφήν του 1881* [Tableaux des provinces d'Épire et de Thessalie selon le recensement de 1881], Athènes: Imprimerie Frères Perri, 1884; *Στατιστική της Ελλάδος. Πληθυσμός. Απογραφή της 15-16 Απριλίου 1889 / Statistique de la Grèce. Population. Recensement général à la date du 15-16 avril 1889*, Athènes: Imprimerie et Lithographie Nationale, 1890; *Στατιστικά αποτελέσματα της απογραφής του πληθυσμού κατά την 5-6 Οκτωβρίου 1896 / Résultats statistiques du recensement de la population du 5-6 octobre 1896*, Athènes: Imprimerie et Lithographie Nationale, 1897; *Απογραφή του*

des différents recensements (c'est-à-dire les listes nominatives) peuvent être retrouvés dans des archives locales comme c'est le cas au Pirée, à Nauplie ou à Hermoupolis sur l'île de Syros. Quand ils ont été conservés, l'exploitation des données individuelles permettent de dépasser la seule analyse à partir des données agrégées contenues dans les publications ou dans le *Journal officiel*.<sup>20</sup>

Le *dimotologion* est, lui, un registre de citoyenneté. Il s'agit d'un catalogue général où sont enregistrés tous les démotes d'un dème. Le nom même de cet outil de l'administration pose problème puisque celui-ci n'apparaît pour la première fois qu'en 1851 dans une circulaire du Ministère de l'Intérieur. Auparavant, on emploie le terme plus vague de "livre du dème". Le *dimotologion* est une source vivante puisque les renseignements sur chaque individu sont mis à jour régulièrement. Les informations se présentent non pas sous la forme d'un texte mais en colonnes. Le système du *dimotologion* semble avoir été créé par la loi du 27-12-1833 (8-01-1834) qui a une portée plus générale puisqu'elle crée également les dèmes.<sup>21</sup> Les articles 3 et 9 à 14 de cette loi obligent tout individu, s'il est de nationalité grecque, ainsi que sa famille, à être inscrit dans un dème pour pouvoir jouir de ses droits. Cependant, ces articles ne font pas explicitement référence à la tenue d'un registre. Or, les circulaires postérieures du Ministère de l'Intérieur portant sur le *dimotologion* renvoient à ceux-ci. La circulaire 39 du Ministère de l'Intérieur du 27-04-1851 marque une étape décisive dans l'histoire du *dimotologion*. Celle-ci rappelle en effet que tout sujet grec doit être inscrit avec sa famille dans un dème. Dans ces registres, les individus ayant la citoyenneté grecque doivent

---

*πληθυσμού κατά την 5-6 Οκτωβρίου 1896* [Recensement de la population du 5-6 octobre 1896], Athènes: Imprimerie et Lithographie Nationale, 1897; *Απογραφή του πληθυσμού κατά την 27 Οκτωβρίου 1907 / Recensement de la population au 27 octobre 1907*, Athènes: Imprimerie Nationale, 1908; *Στατιστικά αποτελέσματα της γενικής απογραφής του πληθυσμού κατά την 27 Οκτωβρίου 1907 / Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 27 octobre 1907*, Athènes: Imprimerie Nationale, 1909.

<sup>20</sup> Des listes nominatives des différents recensements de la population ont été conservées soit dans des dépôts d'archives locales soit aux Archives générales de l'État à Athènes. Sur la documentation conservée dans ces dernières archives, il n'est pas encore possible d'avoir une vision d'ensemble puisque son inventaire est en cours. Ainsi pour le Pirée, les listes de 1848, 1853, 1856 et de 1870 ont été sauvées en totalité alors que celles de 1879 ne l'ont été que partiellement. Des listes des recensements de la population des dèmes de Hermoupolis (Syros) et de Nauplie ont été conservées. On les trouve respectivement dans les dépôts d'archives de ces deux villes dépendant des Archives générales. Pour une présentation détaillée des listes nominatives conservées au Pirée par exemple, cf. Marre, *Les enfants du Pirée*, Vol. I, pp. 48-50, et Vol. II, pp. 11-14.

<sup>21</sup> Loi du 27-12-1833 (8-01-1834) / ΦΕΚ 3/10-01-1834 sur la formation des dèmes.

apparaître avec leur conjoint et leurs enfants dans une seule et même case, les οικογενειακές μερίδες (*oikogeneiakes merides*). Pour la première fois, les autorités se préoccupent également d'uniformiser les *dimotologia* du royaume. La circulaire précise ainsi que certains dèmes ont déjà appliqué le décret mais que beaucoup ne l'ont pas encore fait.<sup>22</sup> De plus, la circulaire 64 du Ministère de l'Intérieur du 21-07-1851 prévoit également la création, en plus des livres de dèmes (*dimotologia*), de livres d'hétérodèmes et d'étrangers.<sup>23</sup> Cette circulaire a été appliquée au moins au Pirée, puisque les brochures des naissances de ce dème de 1852, 1854, 1855 et 1856 ainsi que celles des mariages de 1852, 1853, 1855, 1856 et 1857 mentionnent les numéros des livres des dèmes, des hétérodèmes ou des étrangers des pères des nouveaux-nés ou des époux.<sup>24</sup> Peu de *dimotologia* du XIXe siècle ont été retrouvés à ce jour. Lorsqu'ils ont été conservés, ils ne présentent pas le même visage.<sup>25</sup>

---

<sup>22</sup> Sur le *dimotologion* en général et le cadre normatif qui a mis en place cet instrument de l'administration, cf. Marre, "Le dimotologion"; *id.*, *Le dème du Pirée*, Vol. I, pp. 13-18, et Vol. II, pp. 4-30; *id.*, *Les enfants du Pirée*, Vol. I, pp. 166-187, et Vol. II, p. 56.

<sup>23</sup> Circulaire 64 du Ministère de l'Intérieur du 21-07-1851 sur l'inscription des dèmes dans les livres du dème.

<sup>24</sup> Ces différents livres n'ont pas encore été retrouvés à ce jour mais les registres de l'état civil antérieurs à 1859 attestent qu'ils étaient en usage, au Pirée, au moins dans les années 1850. Ont-ils été conservés ailleurs en Grèce?

<sup>25</sup> Prenons l'exemple du *dimotologion* du Pirée. Les rédacteurs du premier *dimotologion*, couvrant la période 1835-1863, ont indiqué sur la couverture "registre de l'enregistrement des dèmes du dème du Pirée". Jusqu'en 1851, seuls sont inscrits des individus de sexe masculin. Ensuite, leur famille apparaît sous la rubrique "observations", ce qui montre que la circulaire 39 de 1851 a été immédiatement appliquée au Pirée. Jusqu'en 1839, seules les rubriques suivantes ont été remplies: le numéro d'ordre, le prénom et le nom, le lieu de résidence, l'âge et la profession. À partir de cette date on trouve également l'état matrimonial du dème, à partir de 1844, le lieu d'origine et à partir de 1848 le total des âmes. À partir de 1851, on trouve aussi les prénoms et les âges des autres membres du groupe familial. Dans le deuxième registre du *dimotologion* (1863-1869), sont inscrits les individus de sexe masculin membres du dème du Pirée ainsi que le conjoint et les enfants éventuels. Le troisième *dimotologion* comporte des inscriptions faites entre 1835 et 1869. Les rubriques des colonnes ont été remplies à partir des renseignements des deux registres précédents puisqu'une colonne indique le numéro de l'ancien *dimotologion*. Il présente la situation telle qu'elle était en 1869 et a été rédigé entre 1889 et 1900. Il reste au total douze *dimotologia* qui concernent la période 1835-1904. Il n'y a pas de lacunes entre 1835 et 1869. En revanche, il manque les inscriptions de 1870 à 1882 et à partir de cette année-là, il manque plusieurs pages à chaque registre conservé. À partir de 1904 et jusqu'en 1921, les *dimotologia* s'ils ont été tenus, ont disparu. En plus des registres, on dispose par ailleurs d'un fichier. Les fiches individuelles (environ 276,564) sont rangées dans des tiroirs

L'état civil ou ληξιαρχείο (*lixiarchio*) a, quant à lui, été institué en Grèce en 1836. Le décret du 20-10-1836 (1-11) précise en effet que le maire a les fonctions d'officier de l'état civil. Il doit inscrire les naissances, les mariages et les décès de son dème dans un livre divisé en trois parties ou en trois livres distincts tenus en double, le premier étant conservé à la mairie et le second envoyé au tribunal de première instance. Dans l'acte de naissance, le rédacteur doit noter l'année, le mois, le jour, l'heure, le lieu de la naissance, le sexe de l'enfant et son prénom ainsi que le prénom, le nom, la profession et le domicile du père, de la mère et des témoins. L'acte de mariage doit contenir le prénom, le nom, la profession, l'âge, le lieu de naissance, le domicile des époux, le prénom, le nom, la profession, le domicile et le consentement des parents, le prénom, le nom, l'âge, la profession et le domicile des témoins, le prononcé de la bénédiction du mariage par le curé et le jour et l'heure de la cérémonie. L'acte de décès doit, lui, énoncer le prénom, le nom, l'âge, la profession et le domicile de la personne décédée, le jour et l'heure de son

---

(228 au total). Chaque tiroir contient environ 1213 fiches. Ce fichier couvre la période 1835-1954. Le classement des noms est alphabétique. Sur ce *dimotologion*, cf. Marre, *Les enfants du Pirée*, Vol. I, pp. 169-179, et Vol. II, pp. 57-58. Le *dimotologion* du dème d'Hermoupolis sur l'île de Syros, dans les Cyclades, ne présente, lui, pas du tout le même visage: seuls les individus de sexe masculin sont enregistrés. Les registres sont imprimés et non pas manuscrits comme c'est le cas au Pirée. Le plus ancien a été imprimé en 1852. Les registres antérieurs ont tous disparu. De plus, il n'existe pas de fichier. Cf. Christos Loukos et Popi Polemi, *Οδηγός Δημοτικού Αρχείου Ερμουπόλης, 1821-1949* [Guide des archives municipales d'Hermoupolis, 1821-1949], Athènes: EMNE, 1987, pp. 28-29 et 104-107. Il existe également un *dimotologion* à Nauplie: Triantaphillos Sklavenitis, *Ευρετήριο Δημοτικού Αρχείου Ναυπλίου, 1828-1899* [Répertoire des archives municipales de Nauplie, 1828-1899], Athènes 1984, pp. 46-47. Le registre de 1881 renferme les inscriptions des démotés dont le nom commence par les lettres A à N et donne les informations suivantes: le prénom et le nom des individus, ceux de son conjoint et de ses enfants éventuels, l'âge, la profession et le lieu de résidence. Celui de 1898 a été conservé intégralement et contient, pour chaque individu et sa famille, les mêmes renseignements que dans celui de 1881. En ce qui concerne le dème d'Andros, deux *dimotologia* de cette époque sont parvenus jusqu'à nous: ceux de 1853 et de 1873. Les originaux sont conservés à la mairie. Une exploitation partielle de ces deux registres a été faite par Irini Toundassakis, *Parenté, mariage et succession dans le village de Vourkoti*, Thèse de doctorat, Paris, EHESS, 1995 (étude d'anthropologie sociale): Vourkoti étant un petit village près de la capitale de l'île d'Andros. Ces deux *dimotologia* ne donnent pour les groupes familiaux de citoyens que le prénom, le nom et l'âge des individus. À Athènes, il ne reste plus que la couverture de deux registres du *dimotologion* du XIXe siècle. Syros, Andros, Nauplie et le Pirée ne sont sans doute pas des cas isolés et il doit exister des *dimotologia* de cette époque ailleurs en Grèce. Quel visage présentent-ils?

décès, son état matrimonial, le prénom et le nom de son conjoint éventuel ainsi que le prénom, le nom, l'âge, la profession et le domicile des témoins.<sup>26</sup> Il apparaît très nettement que le décret précédent est inspiré du Livre Premier sur les personnes du *Code civil des Français de l'An XII* (1804), plus particulièrement du Titre II qui concerne les actes de l'état civil. 31 des 44 articles du décret ont en effet été copiés partiellement mais le plus souvent intégralement sur cette partie du *Code civil*.<sup>27</sup> Pour la période 1836-1858, deux types de documents ont ainsi pu parvenir jusqu'à nous: des brochures où sont notés les naissances, les mariages et les décès du dème (avec une division par paroisse) et des livres paroissiaux des baptêmes, des mariages et des sépultures.<sup>28</sup> La deuxième section de la loi sur le *Code civil grec* est, elle, promulguée le 29-10-1856.<sup>29</sup> L'officier de l'état civil, le maire, doit garder des livres dans lesquels il enregistre les naissances (ainsi que les changements de nom et les adoptions), les mariages (ainsi que les divorces) et les décès. Ces événements doivent être inscrits dans un livre divisé en trois parties ou dans trois livres distincts tenus en double, l'un étant conservé dans les archives de l'état civil, l'autre envoyé au tribunal de première instance. D'après cette section, les actes de naissance doivent contenir l'année, le mois, le jour, l'heure, le lieu de naissance, le sexe de l'enfant et son prénom, le prénom et le nom, la profession et le domicile du père et de la mère. Les actes de mariage, eux, doivent contenir le prénom, le nom, la profession, l'âge, le lieu de naissance et le domicile des époux, le prénom, le nom, la profession et le domicile des parents, le prénom, le nom, l'âge, la profession, le domicile des témoins avec la mention du degré de parenté éventuel avec les époux, le prénom et le nom

<sup>26</sup> Décret royal sur l'état civil du 20-10-1836 (1-11) / ΦΕΚ 59/28-10-1836.

<sup>27</sup> On se reportera ainsi pour le vérifier au *Code civil des Français*. Edition originale et seule officielle, Paris: Imprimerie de la République, An XII-1804. Sur l'influence du Code civil français en Grèce, cf. Th. Papachristou, "Le code civil français en Grèce", dans *La Révolution française et l'hellénisme moderne*, Actes du 3e Colloque d'Histoire, Athènes 1989, pp. 373-378.

<sup>28</sup> On ne sait pas très bien encore dans quels dèmes ce décret de 1836 a été appliqué mais il l'a probablement été dans certains. Dans le cas du Pirée, par exemple, seuls quelques registres ont été conservés. En ce qui concerne les naissances, il reste les brochures des notes des naissances du dème de 1852, 1854, 1855 et 1856 ainsi que les livres d'une des paroisses, celle de Saint Spyridon, de 1836 à 1858. Pour les mariages, ont été conservées les brochures du dème de 1852, 1853, 1855, 1856 et 1857 ainsi que les livres des mariages de la même paroisse de 1849 et de 1850. Pour les décès, seuls subsistent les brochures du dème de 1849, 1850, 1855 et 1856. On ne dispose donc pas de séries complètes couvrant la période 1836-1858.

<sup>29</sup> Loi du 29-10-1856 / ΦΕΚ 75/15-11-1856.

du prêtre qui a procédé à la cérémonie ainsi que l'heure et le lieu. Enfin, dans les actes de décès, doivent être indiqués le prénom, le nom, l'âge, la profession et le domicile de la personne décédée, le jour et l'heure de son décès, le prénom, le nom, l'âge, la profession et le domicile des déclarants et l'indication d'un lien de parenté éventuel de ces derniers avec le défunt. Il est aussi demandé de préciser, si cela est connu, le prénom et le nom de l'autre conjoint si le défunt était marié ou veuf et le prénom, le nom, la profession, le domicile des parents du défunt ainsi que son lieu de naissance. Plusieurs circulaires nous apprennent aussi que la loi n'a pas été appliquée en 1857 et en 1858 dans la mesure où ces deux années ont été consacrées à fabriquer les livres de l'état civil afin que dès le début leur tenue soit uniforme dans tout le royaume. La circulaire 107 du 31-07-1868 précise par ailleurs certains points et insiste sur le fait que les maires ont l'obligation de tenir ces livres, ce qui montre qu'à cette date, seule une partie d'entre eux ont respecté cette législation. Elle rappelle également à leur devoir les réfractaires en annonçant que des poursuites seront engagées selon les peines prévues par le *Code civil* ainsi que par l'article 644 du *Code pénal*.<sup>30</sup> À l'époque de sa mise en place, ce système était totalement étranger à la tradition grecque et il n'existait pas encore dans l'Empire ottoman. Alexandre Mansolas écrit ainsi en 1869, en français, à propos du système de l'état civil:

Mais en attendant, est-il raisonnable de persister à maintenir en vigueur un système qui non seulement est inutile, mais devient encore nuisible à la société? Et ne serait-il pas préférable de substituer au système existant un autre plus en accord avec l'État moral de nos populations avec ses traditions, et ses mœurs, et qui garantisse ainsi l'exécution d'une législation indispensable à toute société?<sup>31</sup>

Le problème est de mettre en évidence les résistances volontaires à ce système et celles involontaires. Il est aussi nécessaire de distinguer les résistances qui sont le fait des administrateurs locaux et celles qui sont le fait des administrés eux-mêmes. Doit-on également lier ces résistances au manque d'instruction des populations grecques et de certains administrateurs locaux?

<sup>30</sup> En ce qui concerne la législation qui a mis en place le système de l'état civil en Grèce, cf. Marre, *Le dème du Pirée*, Vol. I, pp. 18-25, et Vol. II, pp. 38-55; *id.*, *Les enfants du Pirée*, Vol. I, pp. 60-63, et Vol. II, pp. 15-21; Eleftherios Skiadas, *Ληξιαρχείον Αθηνών (1836-2006). Ιστορικά στοιχεία και σωζόμενα αρχεία* [État civil d'Athènes (1836-2006). Informations historiques et archives sauvées], Athènes 2005.

<sup>31</sup> Ministère de l'Intérieur, *Στατιστική της Ελλάδος. Κίνησις του πληθυσμού κατά τα έτη 1865, 1866 και 1867 / Statistique de la Grèce. Mouvement de la population pendant les années 1865, 1866 et 1867*, Athènes: Imprimerie Nationale, 1869, p. 2.

Toujours à propos de l'état civil, Alexandre Mansolas écrit en français:

Il est vrai que la loi a permis de nommer, le cas échéant, des léxiarques [officiers de l'état civil] en dehors des maires et des adjoints municipaux là où ceux-ci ne savent pas écrire, mais dans les endroits même où de semblables nominations ont été faites, l'état de choses n'a été aucunement amélioré; c'est que la plupart des personnes nommées ne possédaient pas les connaissances même grammaticales voulues pour la rédaction des actes de l'état-civil. Ils ne savaient qu'à peine lire dans des livres imprimés et griffonner leur signature.<sup>32</sup>

Il faut donc savoir dans quels dèmes la loi de 1856 a été appliquée. Si les registres ne sont pas parvenus jusqu'à nous, cela ne signifie pas qu'ils n'ont pas existé mais cela est peut-être dû à des problèmes de conservation ultérieurs. Certains dèmes ont ainsi conservé des registres d'état civil à partir de 1859.<sup>33</sup>

---

<sup>32</sup> *Ibid.*, pp. 1-2.

<sup>33</sup> Les dispositions réglementaires de 1856 sur l'état civil semblent avoir été appliquées au Pirée à partir de 1859. Le premier livre des mariages respectant cette législation date de cette année-là. En ce qui concerne les mariages, on trouve ainsi les livres de 1859 à 1861, de 1863 à 1882 puis de 1887 à 1912. Jusqu'en 1881, les naissances, les mariages et les décès ont été enregistrés dans un même livre divisé en trois parties. À partir de 1882, les naissances et les mariages le sont dans un livre qui est divisé en deux parties, les décès étant enregistrés dans un autre. Pour les naissances, on a conservé les livres de 1860 à 1861, de 1863 à 1882 et de 1887 à 1912. De 1860 à 1881, les actes de décès ont été rédigés dans le même livre que les naissances et les mariages, l'année 1862 n'ayant pas été conservée. Contrairement aux naissances et aux mariages, les décès ont été beaucoup mieux enregistrés et l'on trouve des décès d'enfants en bas âge. Toutefois, par manque de place, les décès n'ont pas été enregistrés dans l'ordre mais on les retrouve facilement grâce aux numéros d'ordre. À partir de 1882, les décès sont notés dans un registre à part. Ainsi les décès ont été conservés de 1882 à 1897. Pour la période 1897-1914, la situation est encore beaucoup plus complexe et les lacunes nombreuses. Ces dernières ne sont pas le fait d'un sous-enregistrement mais résultent de pertes ultérieures. De plus, les brouillons des livres des décès ont été, paradoxalement, gardés pour deux courtes périodes (1896-1905 et 1908-1914). Grâce à ces brouillons, il est possible de combler les lacunes. On dispose donc d'une série complète d'actes de décès (définitifs ou brouillons) de 1863 à 1914. Sur l'inventaire de l'état civil piréote, cf. Marre, *Le dème du Pirée*, Vol. I, pp. 18-25; *id.*, *Les enfants du Pirée*, Vol. I, pp. 64-68, et Vol. II, pp. 22-25. De même, le dème d'Athènes a appliqué les dispositions réglementaires de 1856 à partir de 1859 mais aucun registre antérieur à cette date n'a encore été retrouvé à ce jour. Même après 1859, l'État civil athénien présente des lacunes. Pour une présentation détaillée de l'état civil du dème d'Athènes, cf. Skiadas, *Ληξιαρχείον*. À Nauplie, la collection des registres de l'état civil est très incomplète. Seuls les registres des naissances de 1861, 1871 et 1874 ont été conservés avec les registres des naissances, des mariages et décès des années 1880-1883 mais la tenue



De plus, l'article 41 du décret sur l'état civil de 1836, reprenant les termes de l'article 25 du décret de 1834 sur le Bureau d'économie publique, précise que: "Les maires doivent toujours rédiger en janvier des tableaux de toutes les naissances, mariages et décès de l'année écoulée, et l'envoyer à l'administration à laquelle la circonscription appartient. Les administrations envoient par la voie ordinaire tous les tableaux au Secrétariat de l'Intérieur."<sup>34</sup> [traduction]

Cet article semble être à l'origine des tableaux sur le mouvement de la population.<sup>35</sup> D'après les premières circulaires, les renseignements de ces tableaux doivent être puisés dans les livres de l'état civil. Toutefois, les tableaux sont réalisés à partir des notes où les curés enregistrent les naissances, les mariages et les décès de leur paroisse, ce qui montre que les prêtres de l'Église orthodoxe, en Grèce, ont tenu des registres des baptêmes, des mariages et des sépultures au moins à partir de 1836 et même peut-être à partir de 1828. Vers 1860, afin d'uniformiser ces notes, le Ministère de l'Intérieur leur a envoyé des registres pour que soient enregistrés systématiquement ces événements. Chaque trimestre, les curés transmettent aux maires les nombres des naissances, mariages et décès de leur paroisse. Rassemblant ces données, ces derniers envoient ensuite les tableaux rédigés aux éparques (sous-préfets) qui établissent un tableau pour leur éparchie (province) qu'ils expédient au Ministère par la voie des nomarques (préfets). Le Bureau d'économie publique regroupe ces informations et construit des tableaux pour l'ensemble du royaume. Ce n'est qu'à partir de 1860 que ces derniers sont publiés dans des brochures officielles en grec et en français. Les tableaux du mouvement de la population par nome, par éparchie et par dème sont ainsi édités jusqu'en 1885 sauf en 1862 et en 1863. En ce qui concerne les dèmes, on y trouve plusieurs tableaux. Un tableau renseigne sur le mouvement annuel des naissances, des mariages et des décès. On y trouve aussi des tableaux du mouvement mensuel des naissances et de celui des décès. Il n'existe pas l'équivalent pour les mariages puisque l'ensemble des tableaux est par province (éparchie) tout comme les données sur la répartition mensuelle des naissances par sexe et celle des décès par sexe et par âge.<sup>36</sup>

---

des actes a été très épisodique. Cf. Sklavenitis, *Ευρετήριο*, p. 46. Des registres de l'état civil ont aussi été conservés, à partir de 1859, dans le dème d'Hermoupolis, sur l'île de Syros; cf. Loukos et Polemi, *Οδηγός*.

<sup>34</sup> Décret royal sur l'état civil du 20-10-1836 (1-11) / ΦΕΚ 59/28-10-1836.

<sup>35</sup> Il est ainsi possible de trouver dans certaines archives locales comme c'est le cas au Pirée et à Nauplie ou aux Archives générales à Athènes des tableaux du mouvement de la population dressés par les maires à partir de 1836.

<sup>36</sup> Ces brochures officielles du Ministère de l'Intérieur sont les suivantes: *Στατιστική*

D'autres sources peuvent également être mobilisées. Il existe ainsi des listes d'individus soumis au service militaire à partir de 1837 (στρατολογικοί κατάλογοι / *stratologikoi katalogoi*) puis à partir de 1878 de registres de la conscription à proprement parler ou μητρώα αρρένων (*mitrôa arrenôn*). On y trouve les renseignements suivants: le prénom, le nom, le prénom du père et l'année de naissance. Si l'on trouve un individu dans cette source, cela ne signifie pas qu'il soit né dans le dème mais qu'au moment de la rédaction, il se trouvait dans le dème. De plus, certains *mitrôa arrenôn* ont été rédigés puis imprimés ultérieurement ce qui pose des problèmes importants en ce qui concerne l'utilisation de cette source. Le suffrage censitaire masculin à 25 ans a, quant à lui, été introduit en Grèce en 1844. Le suffrage universel masculin à 21 ans l'a été en 1864.<sup>37</sup> Des listes électorales ont ainsi été conservées. On

---

της Ελλάδος. Κίνησις του πληθυσμού του 1860 [Statistique de la Grèce. Mouvement de la population pendant l'année 1860], Athènes: Imprimerie Royale, 1862; *Statistique de la Grèce. Mouvement de la population pendant l'année 1861*, Athènes: Imprimerie Royale, 1863; Στατιστική της Ελλάδος. Κίνησις του πληθυσμού του 1861 / *Statistique de la Grèce. Mouvement de la population pendant l'année 1861*, Athènes: Imprimerie Nationale, 1866; Στατιστική της Ελλάδος. Κίνησις του πληθυσμού κατά το έτος 1864 / *Statistique de la Grèce. Mouvement de la population pendant l'année 1864*, Athènes: Imprimerie Nationale, 1866; Στατιστική της Ελλάδος. Κίνησις του πληθυσμού κατά τα έτη 1865, 1866 και 1867 / *Statistique de la Grèce. Mouvement de la population pendant les années 1865, 1866 et 1867*, Athènes: Imprimerie Nationale, 1869; Στατιστική της Ελλάδος. Κίνησις του πληθυσμού κατά τα έτη 1868 και 1869 / *Statistique de la Grèce. Mouvement de la population pendant les années 1868 et 1869*, Athènes: Imprimerie Nationale, 1871; Στατιστική της Ελλάδος. Κίνησις του πληθυσμού κατά τα έτη 1870, 1871, 1872 και 1873 / *Statistique de la Grèce. Mouvement de la population pendant les années 1870, 1871, 1872 et 1873*, Athènes: Imprimerie Nationale, 1876; Στατιστική της Ελλάδος. Κίνησις του πληθυσμού κατά τα έτη 1874-1877 / *Statistique de la Grèce. Mouvement de la population pendant les années 1874-1877*, Athènes: Imprimerie Nationale, 1879; Στατιστική της Ελλάδος. Κίνησις του πληθυσμού κατά τα έτη 1878, 1879, 1880, 1881, 1882 και 1883 / *Statistique de la Grèce. Mouvement de la population pendant les années 1878, 1879, 1880, 1881, 1882 et 1883*, Athènes: Imprimerie Frères Perri, 1886; Στατιστική της Ελλάδος. Ληξιαρχική κίνησις του πληθυσμού. Έτος Κ.Γ.'-1884 / *Statistique de la Grèce. Mouvement de la population. Année XXIII-1884*, Athènes: Imprimerie et Lithographie Nationale, 1888; Στατιστική της Ελλάδος. Ληξιαρχική κίνησις του πληθυσμού. Έτος Κ.Δ.'-1885 / *Statistique de la Grèce. Mouvement de la population. Année XXIV-1885*, Athènes: Imprimerie et Lithographie Nationale, 1889.

<sup>37</sup> Sur l'introduction du suffrage universel en Grèce, cf. Georgios Sotirelis, *Σύνταγμα και εκλογές στην Ελλάδα, 1864-1909. Ιδεολογία και πράξη της καθολικής ψηφοφορίας* [Constitution et élections en Grèce, 1864-1909. Idéologie et réalité du suffrage universel], Athènes: Themelio, 1991.

peut les trouver dans les mairies, dans les dépôts d'archives locales, dans des bibliothèques municipales ou encore aux Archives nationales à Athènes, et même chez des particuliers. Les listes antérieures à 1864 ne concernent pas l'ensemble des citoyens grecs. Il faut donc en tenir compte lors de l'exploitation. Elles contiennent généralement le prénom et le nom des électeurs de plus de 25 ans, le prénom de leur père, leur âge, leur profession, s'ils sont autochtones ou hétérochtones ainsi que la date de leur inscription dans le *dème*, c'est-à-dire dans le livre du *dème* ou *dimotologion*.<sup>38</sup> Les listes postérieures à 1864 contiennent le prénom et le nom des électeurs de plus de 21 ans, le prénom de leur père, leur âge, le numéro d'inscription dans le *dimotologion* ou celui du *mitrôo arrenôn*, leur profession et à partir de 1877, le lieu de résidence. Elles ont été imprimées mais on peut aussi trouver des listes manuscrites.<sup>39</sup> On peut aussi dépouiller d'autres sources importantes comme les listes d'imposition et les actes notariés (contrats de dot, testaments, inventaires après décès) que l'on peut trouver aux Archives générales de l'État, dans les dépôts d'archives locales, les archives des notaires ou celles

---

<sup>38</sup> Dans la Grèce des années 1830-1843, apparaît un débat très virulent pour savoir si les Grecs de l'extérieur, originaires des régions administrées par le pouvoir ottoman ou d'un autre pays, sont des Grecs à part entière ou sont des étrangers qui ne peuvent pas prétendre aux mêmes droits que les Grecs de l'intérieur. Ce débat a alimenté dans l'historiographie grecque des discussions sur la question des "autochtones" et des "hétérochtones". Les autochtones sont les Grecs qui habitaient déjà le pays lors de la création du royaume en 1830. Les hétérochtones désignent les immigrés grecs qui sont arrivés en Grèce à partir de 1830. La réaction des autochtones apparaît avec virulence le 11 janvier 1844 lorsque commence à l'Assemblée nationale grecque la discussion sur l'article 3 concernant la nationalité grecque (εθνικότητα / *ethnikotita*). Finalement, la solution de ce problème a résulté d'un compromis entre les thèses des modérés et des ultras-libéraux. Les autochtones ont réussi à imposer leurs vues sur l'acquisition de la nationalité. Ainsi sont des autochtones selon la loi électorale de 1844, tous ceux qui habitent des régions qui ont formé le royaume grec en 1832, tous ceux qui ont pris part aux activités de libération nationale contre les Ottomans dans n'importe quelle partie de l'Empire ottoman et qui se sont installés en Grèce jusqu'en 1827. De plus, ceux qui se sont installés en Grèce jusqu'en 1827 peuvent occuper des postes dans l'administration publique. Le peuvent après deux ans de séjour, ceux qui se sont installés entre 1827 et 1833, après trois ans, ceux qui se sont installés entre 1833 et 1837 et après quatre ans ceux qui se sont établis entre 1837 et 1843. Sur ce sujet, cf. Jean Dimakis, *Η πολιτειακή μεταβολή του 1843 και το ζήτημα των αυτοχθόνων και ετεροχθόνων* [Le changement politique de 1843 et la question des autochtones et des hétérochtones], Athènes: Themelio, 1991.

<sup>39</sup> Sur les procédures électorales en vigueur en Grèce au XIXe siècle, et donc sur la confection des listes électorales, cf. Emmanouil Lykoudis, *Εκλογικός κώδηξ* [Code électoral], Athènes 1889, en particulier pp. 58-59 (pour la législation de l'époque du roi Othon Ier) et pp. 60-66 (pour la réglementation mise en place en 1864).

de l'enregistrement ou encore les listes d'élèves des écoles primaires et des établissements d'enseignement secondaire (μαθητολογία). Le problème est de mettre la main dessus.

### *L'exploitation de la documentation*

Les chercheurs qui étudient les populations du passé sont toujours tributaires des données issues de l'exploitation des sources et doivent avoir conscience que les résultats obtenus ne sont qu'approximatifs. L'historien de la population de l'État grec du XIXe siècle n'échappe pas à cette règle. En effet, la démographie historique s'appuie sur des sources lacunaires et imparfaites que l'historien doit passer au crible de la critique. De plus, elle nécessite la production de données inédites, étape de la recherche qui prend beaucoup de temps.<sup>40</sup> La documentation que l'historien peut exploiter pour reconstituer l'histoire de la population de l'État grec de 1834 à 1914 est difficile à localiser mais il existe toutefois des archives locales qui ont déjà permis de mener à bien des études relevant de près ou de loin de l'histoire de la population.<sup>41</sup> On peut ainsi distinguer plusieurs axes de recherche en fonction de la documentation disponible et de ses lacunes (cf. Annexe 3).

Dans un premier temps, il est tout à fait possible de connaître l'importance de la population des dèmes de la Grèce de cette époque et l'évolution démographique tout au long du XIXe siècle. On peut aussi construire des pyramides des âges par sexe puisque l'on dispose des résultats des recensements de la population qui ont été publiés soit dans le *Journal officiel* soit dans les brochures officielles éditées de 1861 à 1907 que l'on peut compléter parfois par les tableaux des recensements de la population rédigés par les maires et conservés dans les dépôts d'archives locales quand elles existent ou aux Archives générales de l'État à Athènes.<sup>42</sup> Les publications successives du

<sup>40</sup> Sur les méthodes et les techniques d'analyses récentes en démographie historique, cf. Graziella Caselli, Jacques Vallin et Guillaume Wunsch (éds), *Démographie. Analyse et synthèse. Observation, méthodes auxiliaires, enseignement et recherche*, Vol. VIII, Paris: INED, 2006, pp. 201-241.

<sup>41</sup> Sur l'historiographie concernant les études sur la population de l'État grec au XIXe siècle (mais aussi sur les populations grecques se trouvant sous administration ottomane ou britannique), cf. Kostas Komis, "Από τη γεωγραφία στην ιστορική δημογραφία (19ος-20ός αιώνας)" [De la géographie à la démographie historique (XIXe-XXe siècle)], dans Kitromilidès et Sklavenitis (éds), *Ιστοριογραφία*, Vol. II, pp. 17-20; et Eftychia Kosmatou, "Από την πολιττειογραφία στην ιστορική δημογραφία (19ος-20ός αιώνας)" [De la politographie à la démographie historique (XIXe-XXe siècle)], dans *ibid.*, Vol. II, pp. 31-57.

<sup>42</sup> À partir de la fin des années 1950, des chercheurs ont retracé l'évolution démogra-

Bureau d'économie publique du Ministère de l'Intérieur des années 1860-1861 et de la période 1864-1885, malgré de nombreuses incohérences, permettent au moins d'étudier le mouvement annuel des naissances, des mariages et des décès des différents dèmes de même que le mouvement saisonnier des conceptions et des décès. Pour la période 1836-1863, il n'y a pas eu de publications officielles du mouvement naturel sauf en 1860 et 1861 mais on peut trouver dans les dépôts locaux ou aux Archives générales des tableaux du mouvement de la population. C'est le cas par exemple pour Nauplie et pour le Pirée qui ne sont sans doute pas des cas isolés. Il est aussi possible d'arriver à une estimation des taux bruts de natalité, de nuptialité et de mortalité. Il est cependant nécessaire de voir si les résultats obtenus sont réalistes ou pas, ce qu'une critique des sources permet de déterminer. Lorsque des livres des différents recensements de la population et des registres paroissiaux ou d'état civil ont été conservés, que ce soit dans les dépôts d'archives locales ou aux Archives générales de l'État à Athènes ou dans les annexes départementales, il est possible d'envisager des études plus approfondies en ce qui concerne les différents comportements démographiques et de mettre en évidence les structures de la population des dèmes par sexe et par âge ainsi que sa composition socio-professionnelle. Si des livres des recensements de la

---

phique générale de l'État grec depuis 1821. On peut citer les travaux des démographes grecs Vassilios Valaoras, "Δημογραφική ιστορία της συγχρόνου Ελλάδος (1860-1965)" [Histoire démographique de la Grèce moderne (1860-1965)], *Επετηρίδα Οικονομικών και Πολιτικών Επιστημών* 14/1-2 (1959), pp. 1-31; *id.*, "A Reconstruction of the Demographic History of Modern Greece", *The Milbank Memorial Fund Quarterly* 38 (1960), pp. 116-139; Sotirios Agapitidis, "L'évolution de la population de la Grèce. Les facteurs de reproduction", *Population* 6 (1969), pp. 161-168; Michail Chouliarakis et E. Makri, *Στατιστικά μελέται, 1821-1971* [Études statistiques, 1821-1971], Athènes: EKKE, 1972; Georges Siampos, *Δημογραφική εξέλιξις της Νεώτερας Ελλάδος (1821-1985)* [Évolution démographique de la Grèce moderne (1821-1985)], Athènes 1973; Michail Chouliarakis, *Συμβολή εις την ιστορικήν δημογραφίαν της νεώτερας Ελλάδος* [Apport pour la démographie historique de la Grèce moderne], Thèse de doctorat, Athènes 1974; *id.*, *Γεωγραφική*; Georges Siampos, "Greece / La Grèce" dans Jean-Louis Rallu et Alain Blum (éds), *European Population / Démographie européenne*, Vol. I, Paris: Éditions John Libbey Eurotext-INED, 1991, pp. 289-309. Une étude plus récente présente cette évolution générale dans le cadre des États balkaniques: M. Todorova, "Les Balkans", dans Jean-Pierre Bardet et Jacques Dupâquier (éds), *Histoire des populations de l'Europe. La transition démographique, 1750-1914*, Vol. II, Paris: Fayard, 1998, pp. 463-486. On peut se reporter aussi à Violeta Hionidou, "Δημογραφία" [Démographie], dans Kostas Kostis et Socrate Petmezas (éds), *Η ανάπτυξη της ελληνικής οικονομίας κατά τον 19ο αιώνα (1830-1914)* [L'essor de l'économie grecque au cours du XIXe siècle (1830-1914)], Athènes: Alexandria, 2006, pp. 81-102.

population ont été conservés, intégralement ou partiellement, on peut également étudier la structure des ménages. Toujours en fonction de la documentation disponible, on peut ensuite essayer de montrer les évolutions du ménage, de la famille et de la parenté. L'étude du cycle de vie des ménages peut se faire à partir des recensements successifs de la population qui ont été conservés tandis que celle du cycle de vie des familles peut être menée grâce à ces mêmes recensements mais aussi à l'aide des *dimotologia*. Les systèmes de parenté, la filiation, l'alliance et la résidence sont des champs de recherche que l'on peut également explorer. Enfin, la recherche peut s'orienter, toujours en fonction des sources conservées localement bien évidemment, vers une prise en compte des différentes formes de mobilités –spatiales, professionnelles et sociales– que ces populations ont pu connaître au cours du XIXe siècle. En effet, l'étude de la reproduction et de la différenciation sociale a été renouvelée, en particulier depuis deux décennies, avec la prise en compte des trajectoires individuelles. Cela va au-delà d'une analyse des données agrégées.

Le problème, étant donné l'état des recherches sur la population de l'État grec au XIXe siècle, est que nous n'avons pas encore une vision générale des sources qui ont été conservées localement. Seules des recherches systématiques dans les archives des dèmes permettraient d'avoir une idée précise. La documentation historique existe mais il faut mettre la main dessus et l'historien doit ensuite procéder à l'inventaire avant de commencer à proprement parler une étude sur la population. Les archives des dèmes d'Athènes, du Pirée, de Nauplie, d'Hermoupolis, d'Égine ou d'Hydra, d'Andros et de Mykonos nous donnent déjà une idée de ce que l'on peut trouver dans d'autres dèmes.<sup>43</sup>

En ce qui concerne le dépouillement et l'exploitation des sources, l'outil informatique s'avère aujourd'hui indispensable. On peut ainsi distinguer deux étapes importantes: d'une part le dépouillement des sources qui est aujourd'hui facilité par l'enregistrement des données sur un ordinateur et d'autre part l'exploitation du corpus qui peut être en partie accélérée si l'on utilise les outils proposés par des logiciels courants comme Microsoft Excel (un tableur) et Microsoft Access ou FileMaker Pro (qui sont des gestionnaires de bases de données). La puissance des ordinateurs et la convivialité des programmes actuels permettent de récolter, d'organiser, de trier et de traiter une quantité

---

<sup>43</sup> Des études ont été engagées depuis une vingtaine d'années sur la population de certaines villes, villages ou régions de l'État grec et concernent, en totalité ou en partie, la période 1830-1914. Sur ce point, cf. Annexe 4.

considérable de données. La démarche de l'historien débute avec la recherche des sources et se poursuit avec leur dépouillement. Elle vise à obtenir des données qui peuvent être ensuite analysées en fonction de la problématique et de l'approche méthodologique choisie. Les données doivent se présenter sous la forme de fichiers. L'historien est ainsi face à sa ou ses sources. Le problème qui se pose est de savoir comment il va enregistrer ses données. La réponse est difficile. En effet, elle résulte d'un compromis entre les sources, la problématique et les logiciels utilisés. Par ailleurs, l'historien est bien souvent tributaire des sources documentaires qu'il a à sa disposition. En effet, il détourne de leur usage initial des instruments mis en place par une administration qui peuvent présenter des lacunes et des incohérences dues à l'incurie de certains employés et parfois à des pertes ultérieures. Il exploite des documents qui lui permettent de mettre en lumière tel ou tel aspect de l'histoire. Son approche doit ainsi s'adapter aux sources qu'il a sous les yeux mais aussi à leurs limites. Sa problématique constitue le fil directeur de sa recherche.<sup>44</sup>

Il existe ainsi deux manières d'appréhender l'évolution des phénomènes démographiques: l'approche transversale et l'approche longitudinale. La première vise à étudier les caractéristiques d'une population et ses comportements démographiques à un moment donné (en général une année) tandis que la seconde consiste à suivre sur une période donnée des individus qui ont connu un même événement. Prenons le cas de deux recensements de la population. Dans l'approche transversale, l'historien va chercher les évolutions entre les deux recensements et il va mettre en évidence les caractéristiques de cette population en étudiant la répartition par sexe et par âge, l'origine géographique des individus ou la composition socio-professionnelle. L'approche longitudinale permet, elle, de suivre les individus et les ménages auxquels ils appartiennent entre deux ou plusieurs années de

---

<sup>44</sup> Le document historique peut, en effet, être étudié de plusieurs manières. Une même source peut amener des chercheurs à des conclusions différentes. Utilisée par un historien au début du XXe siècle, elle n'apporte pas les mêmes informations que lorsqu'elle est étudiée par un chercheur du début du XXIe siècle. Les problématiques évoluent tout comme les approches. Cela permet un renouvellement des champs d'étude. La source historique constitue le point de départ de l'information scientifique. Elle peut être exploitée de manière intensive ou extensive. Tous les renseignements qu'elle contient sont utilisés ou bien une infime partie seulement. L'histoire s'écrit avec des sources mais le questionnement varie en fonction de l'époque, de la démarche scientifique ou des présupposés du chercheur. C'est pourquoi, l'historien ne peut pas être objectif. Il est forcément subjectif tout en essayant d'atteindre l'objectivité. Le sujet et l'objet de l'historien dépendent en fait totalement de son approche.

recensement afin de mettre en évidence le cycle de vie des ménages et les évolutions de statut socio-professionnel des individus par exemple. Dans une étude longitudinale, on reconstitue des trajectoires individuelles. On peut ainsi reconstituer le parcours migratoire ou la carrière professionnelle des individus.<sup>45</sup> Une alliance des deux approches permet d'étudier les mobilités d'une ville comme le Pirée ou Nauplie. En effet, analyser successivement des coupes transversales de la population ne permet pas véritablement de mettre en évidence la recomposition permanente d'une ville. Cela ne permet pas, en tout cas, de comprendre les rythmes d'évolution d'une ville. Cela n'est envisageable que si l'on reconstitue les trajectoires des individus vers la ville, dans la ville et hors de la ville.<sup>46</sup> La méthode est difficile à mettre en œuvre. En effet, les sources permettant cette approche sont rares. L'idéal, comme en Belgique ou en Italie, est de disposer de registres de population. Dans le cas grec, il n'y en a pas. Il faut donc adapter les méthodes aux sources disponibles.

L'approche biographique est par ailleurs un outil qui permet de comprendre les processus qui sont à l'œuvre dans le déroulement de la vie des individus. Elle a pour principal intérêt de tenter d'étudier les interactions entre les phénomènes démographiques et sociaux et vise à redonner une place centrale à l'individu. Le chercheur qui adopte une telle approche a pour ambition de montrer que l'existence des individus n'est pas déterminée à l'avance mais qu'à tout moment ils peuvent opérer des choix. Cette existence est en effet constituée

---

<sup>45</sup> Dans ce type d'approche, on sélectionne une cohorte d'individus. S'il s'agit des individus qui sont nés au cours de la même année, on parle de cohorte de naissance ou de génération. S'il s'agit des couples mariés au cours de la même année, on parle de cohorte de mariage ou de promotion. Sur l'observation démographique longitudinale, cf. Caselli, Vallin et Wunsch (éds), *Démographie*, Vol. I, pp. 149-163.

<sup>46</sup> Sur ce point, cf. les deux ouvrages de Stephan Thernstrom, *Poverty and Progress: Social Mobility in a Nineteenth Century City*, Cambridge 1964; *The Other Bostonians: Poverty and Progress in the American Metropolis, 1880-1970*, Cambridge: Harvard University Press, 1973; et les travaux de Jean-Luc Pinol: *Les mobilités de la grande ville. Lyon fin XIXe-début XXe*, Paris: Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1991; "Mesurer les mobilités urbaines. Strasbourg, 1870-1940. Trajectoires individuelles et espace urbain", *Enquête* 4 (1996), pp. 93-106; "La mobilité dans la ville, révélateur des sociétés urbaines?", *Annales de Démographie Historique* 1 (1999), pp. 7-15; ainsi que F. J. Hahn et Jean-Luc Pinol, "La mobilité d'une grande ville. Strasbourg de 1870 à 1940 (Présentation de l'enquête et premiers résultats)", *Annales de Démographie Historique* (1995), pp. 197-210. On peut aussi se reporter à René Lorenceau, *Bâle de 1860 à 1920. Croissance et mobilités urbaines*, Thèse de doctorat, Université de Tours, 2001, et à Marie-Noël Hatt-Diener, *Strasbourg et Strasbourgeois à la croisée des chemins. Mobilités urbaines, 1810-1840*, Strasbourg: Collections de l'Université Marc Bloch de Strasbourg, 2004.



par un ensemble d'événements comme la naissance, le mariage et le décès. On peut y ajouter aussi tous les événements qui peuvent avoir une incidence sur le déroulement de leur vie comme la naissance d'un enfant ou le décès d'un parent. La résidence et la profession jouent également un rôle important. Il s'agit de phénomènes qui influencent les attitudes et les comportements démographiques et sociaux des individus. Cette approche est également connue sous le nom d'analyse démographique des biographies. Pour étudier des trajectoires individuelles, il est nécessaire de mettre en œuvre une méthode d'analyse spécifique. Elle s'inspire de l'analyse longitudinale mais va au-delà. En effet, si l'approche longitudinale étudie les phénomènes démographiques indépendamment les uns des autres, l'analyse biographique s'intéresse, elle, aux interactions entre ces mêmes événements. La vie des individus est jalonnée par de nombreuses étapes. Leur position à un moment donné est liée à leur trajectoire antérieure mais aussi à leur entourage familial et professionnel. Toute enquête biographique doit collecter les principaux événements que sont la naissance, le mariage et le décès, l'histoire familiale, le parcours migratoire et la carrière professionnelle des individus. Les différentes étapes de leur existence permettent de comprendre les interactions entre les différents processus.<sup>47</sup> L'alliance des approches transversale, longitudinale et biographique pourrait permettre de mieux connaître la population des demeures de l'État grec du XIXe siècle, de mettre en évidence les comportements démographiques et sociaux mais aussi l'histoire de la famille et de la parenté. Ainsi, la création de bases de données plus ou moins importantes en fonction de la documentation disponible localement permettrait certainement d'explorer les différents axes de recherche comme le peuplement de l'État grec depuis la Révolution grecque et l'Indépendance, l'évolution démographique, le renouvellement de la population, l'étude des déterminants de la natalité, de la nuptialité, de la mortalité, les mouvements migratoires et les mobilités (spatiales et sociales), la morbidité, la structure et le cycle de vie des ménages et des familles, les domaines de la parenté.<sup>48</sup>

---

<sup>47</sup> Sur l'approche démographique des biographies, cf. Caselli, Vallin et Wunsch (éds), *Démographie*, Vol. I, pp. 503-517. Pour aller plus loin, on peut se reporter à Daniel Courgeau et Eva Lelièvre, *Analyse démographique des biographies*, Paris: INED, 1989, et à sa version anglaise, *Event History Analysis in Demography*, Oxford: Clarendon Press, 1992, ainsi qu'à Eva Lelièvre et Arnaud Bringé, *Manuel pratique pour l'analyse statistique des biographies / Practical Guide to Event History Analysis Using SAS, TDA, STATA*, Paris: INED-PUF, 1999. Pour des exemples d'application de cette approche, cf. *Biographies d'enquêtes. Bilan de 14 collectes biographiques*, Groupe de Réflexion sur l'Approche Biographique, Paris: INED-PUF, 1999.

<sup>48</sup> Dans d'autres pays, des bases de données constituées le plus souvent à partir des

Les instruments de l'administration mis en place par les Bavaois en Grèce (*dimotologion*, état civil et recensements de la population) étaient étrangers à la mentalité des Grecs de l'époque. C'est une des raisons pour lesquelles leur introduction dans le jeune royaume a été aussi problématique. Leur mise en place n'a donc pas été une chose facile. De plus, lorsque la documentation a existé, elle a parfois disparu. Il n'y a pas, en Grèce, une tradition aussi importante de conserver les archives administratives que dans les pays de l'Europe occidentale. C'est pourquoi l'historien de la Grèce moderne se heurte à d'importants problèmes pour retracer l'histoire du peuplement ou étudier la famille et la parenté mais ce n'est pas impossible. Les sources qui sont difficiles d'accès existent pourtant dans les mairies, les dépôts d'archives ou les bibliothèques qu'elles soient publiques ou privées. Souvent, elles n'ont pas été inventoriées et les employés ignorent jusqu'à leur existence car elles se trouvent encore dans un placard ou dans un sous-sol ce qui constitue d'ailleurs un danger pour leur conservation future. S'il existe assurément encore des sources pour la plupart des villes de la Grèce dans ses frontières du XIXe siècle, il y en a aussi, sans doute, dans certains villages qui attendent d'être découvertes. La démographie historique de la Grèce moderne se présente ainsi comme une aventure passionnante même si les obstacles sont nombreux.

*Docteur en histoire moderne et contemporaine de l'Université*

*Michel de Montaigne Bordeaux III*

*Boursier 2007-2008 de la Fondation Alexandre Onassis*

---

renseignements contenus dans les registres paroissiaux ou ceux de l'état civil, les listes nominatives des recensements de la population, les registres de population (quand ils existent) et les actes notariés ont ainsi été créés. On peut citer par exemple la base de données longitudinale et intergénérationnelle du nord de la Belgique (la région autour de Antwerp) couvrant la période 1846-1920 créée par une équipe de recherche de l'Université Catholique de Louvain, le programme de recherche en démographie historique de l'Université de Montréal au Canada qui a créé le Registre de la population du Québec ancien visant à reconstituer la population du Québec des origines du peuplement européen à 1850, la base de données sur la population de Genève de 1816 à 1843 de l'Université de Genève, celle constituée par des chercheurs de l'Université d'Umeå en Suède, ou encore, le projet réunissant une équipe de chercheurs issus de plusieurs universités françaises "Mobilités, populations, familles dans la France du Nord du XVIIe à la fin du XIXe siècle" (base réalisée à partir des listes nominatives annuelles des recensements de la population de Charleville-Mézières, des actes d'état civil et des actes notariés).

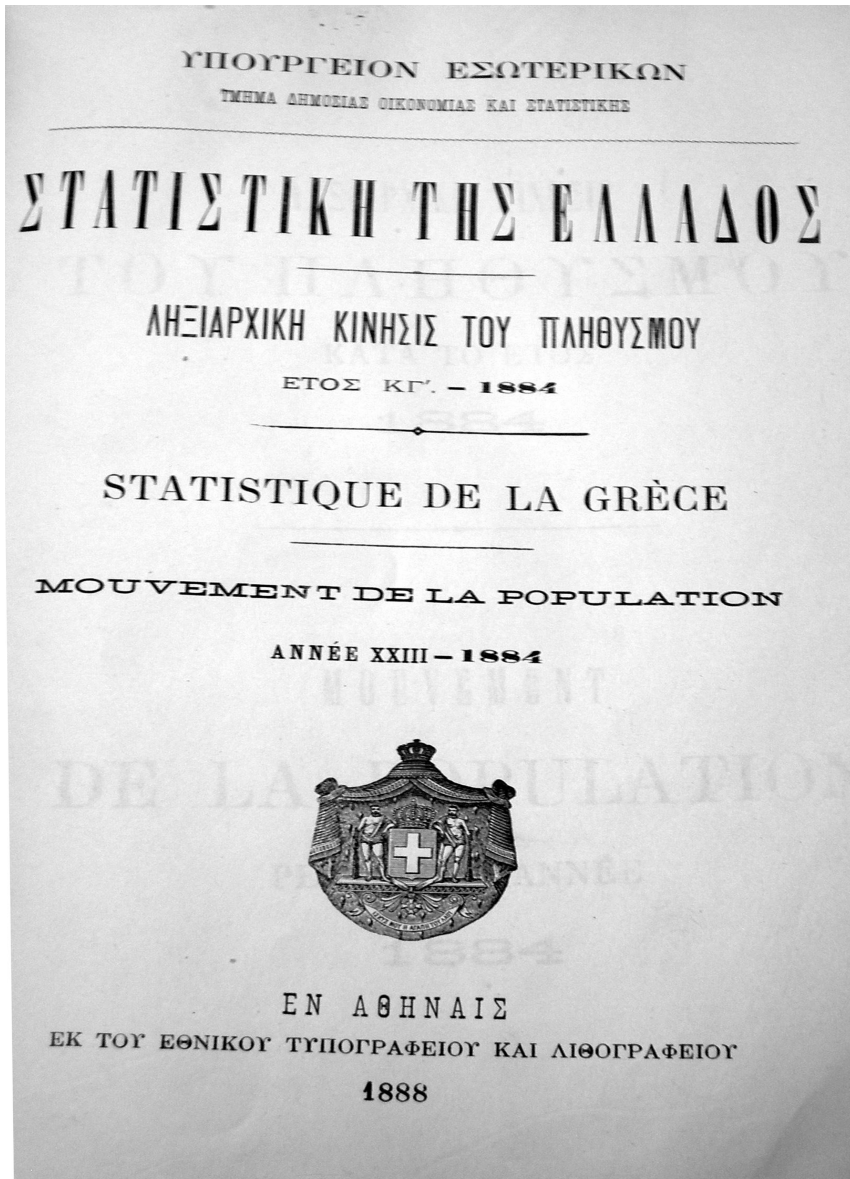


Fig. 1. Brochure officielle sur le mouvement naturel de la population de l'année 1884. Ministère de l'Intérieur, *Στατιστική της Ελλάδος. Ληξιαρχική κίνησης του πληθυσμού. Έτος ΚΓ' -1884 / Statistique de la Grèce. Mouvement de la population. Année XXIII-1884*, Athènes: Imprimerie et Lithographie Nationale, 1888.

— 17 —

ΠΙΝΑΞ Γ'. — TABLEAU III.  
ΛΗΞΙΑΡΧΙΚΗ ΚΙΝΗΣΙΣ ΤΟΥ ΠΛΗΘΥΣΜΟΥ ΚΑΤΑ ΔΗΜΟΥΣ  
MOUVEMENT DE LA POPULATION PAR COMMUNES

ΕΠΑΡΧΙΑΙ Provinces	ΔΗΜΟΙ Communes	ΓΑΜΟΙ Mariages	ΓΕΝΝΗΣΕΙΣ Naissances				ΑΠΟΒΙΩΣΕΙΣ Décès		
			Αρρένων Garçons	Φυλάων Filles	Συνόλων Total	Αρρένων s. masculin	Φυλάων s. féminin	Συνόλων Total	
ΤΡΙΦΥΛΙΑΣ Triphylie	Αυλώνος .....	Aulon .....	25	27	20	47	19	11	30
	Τριπόλης .....	Tripyle .....	16	22	14	33	24	35	59
	Πλαταμώδους .....	Platamodes .....	22	92	60	152	32	26	58
	Αετού .....	Aetos .....	30	71	49	120	26	28	54
ΟΛΥΜΠΙΑΣ Olympie	Ανδριτζαίνης .....	Andritsène .....	19	170	127	297	75	69	144
	Αλιφείρας .....	Aliphira .....	22	65	53	118	37	8	45
	Σκυλλούντος .....	Scyllonde .....	34	136	108	244	30	26	56
	Βόλακος .....	Volax .....	21	83	80	163	44	34	75
	Αρήνης .....	Aréne .....	16	95	64	156	28	22	50
	Φυγαλείας .....	Phigalie .....	51	79	90	169	107	94	201
ΝΑΥΠΛΙΑΣ Nauplie	Ναυπλείων .....	Nauplie .....	58	72	100	172	91	91	182
	Μιδέας .....	Midée .....	19	77	53	130	21	23	44
	Μινώας .....	Minoa .....	1	5	7	12	4	4	5
	Επιδαυρίων .....	Epidaure .....	10	30	24	54	20	36	56
	Λήσσης .....	Lésse .....	6	30	20	50	17	7	24
ΑΡΓΟΥΣ Argos	Αργείων .....	Argos .....	168	190	119	339	120	87	207
	Αλέας .....	Aléa .....	30	59	87	146	52	66	118
	Λυρκείας .....	Lycée .....	22	29	19	48	26	14	40
	Προσπυμνείων .....	Prosymnéens .....	24	56	28	84	25	14	39
	Υσιών .....	Hysie .....	20	30	29	59	16	18	34
	Μυκηνών .....	Mycènes .....	9	45	31	76	15	16	31

2

Fig. 2. Tableau publié du mouvement de la population par dèmes (Année 1884).  
Ministère de l'Intérieur, Στατιστική της Ελλάδος. Ληξιαρχική κίνησις του πληθυσμού.  
Έτος κΓ'-1884 / Statistique de la Grèce. Mouvement de la population. Année xxiii-1884, p. 17.

**ΔΗΜΟΤΟΛΟΓΙΟΝ**  
ΤΟΥ ΔΗΜΟΥ ΠΕΙΡΑΙΩΣ

Μεταγραφή	Αριθμ. Βαπτ. 1834	Αριθμ. Βαπτ. 1869	Όνομα	Πατρωνύμ.	Εθνικ. καταγωγή	Αιτία	Παράρτημα	Παρατηρήσεις		
433	464-1983	α	Παύλος	Λιδάς	40	Επισημοποιήσ.	Απόρος	Κιραλλί	11 Αυγ. 1858.	"Εξαιρ. Πρωτομ."
		β	Ελευθέρι	Αύγουστος	23	ολλοίται	ολλοίται	"	"	
		γ	Σπύρ	Σταύρος	5	"	"	Κιραλλί	"	
		δ	Βασίλει	"	3	"	"	"	"	
		ε	Κωνσταντίν	"	"	"	"	"	Κρούση εν 1. Ιανουαρί. 1859.	
		ζ	Μαρία	μήτηρ	16	"	"	"	"	
		η	Μεταφύρας	υιός	2	"	"	"	"	
434	465-164	α	Σωφία	Αννα Κ. Καραμ.	38	ολλοίται	Λεωσίαν	Κιραλλί	10 Μαΐου 1847.	"Εξαιρ."
		β	Ευκλεία	Σταύρος	15	"	"	Κιραλλί	"	
		γ	Παυλίνα	"	10	"	"	"	"	
		δ	Αγγελική	"	4	"	"	"	"	
		ε	Νικηφόρος	υιός	3	"	"	"	"	
στ	Σταύρος	"	1	"	"	"	"	Κρούση εν 1. Ιανουαρί. 1859.		

Fig. 3. Le troisième dimotologion du Pirée (1835-1869).  
Source: Archives générales du dème du Pirée.

ΕΥΧΑΡΙΣΤΙΑΣ... 1834  
 1834...  
 29 Αυγ. 1834...  
 1834...  
 29 Αυγ. 1834...  
 1834...  
 29 Αυγ. 1834...  
 1834...

Fig. 4. Acte de baptême du 29 août 1834 rédigé par le pope Stamatis Biliziotis, extrait du registre des baptêmes de la paroisse Saint Panteleimon, l'une des deux paroisses du village de Strapouries du dème d'Andros.  
Source: Bibliotheque "Kairios", Andros.

## Annexe 1-Des études sur les populations grecques avant la création de l'État grec

Il existe des études sur la population des régions à fort peuplement grec qui avant d'être intégrées à l'État grec en 1830 appartenaient à l'Empire ottoman (avec des périodes d'administration vénitienne): Vassilis Panayotopoulos, *Le peuplement du Péloponnèse, XIIIe-XVIIIe siècles*, Thèse de doctorat, Université de Paris IV, 1982, et sa version grecque, *Πληθυσμός και οικισμοί της Πελοποννήσου, 13ος-18ος αιώνας* [Population et localités du Péloponnèse, XIIIe-XVIIIe siècles], Athènes: Banque Commerciale de Grèce, 1985 (2e édition en 1987); Ioli Vingopoulou, *Le monde grec vu par les voyageurs du XVIe siècle*, Athènes: INR / FNRS, 2004, pp. 106-122 (données sur la population); Constantin Komis, *La population et l'habitat du Magne, XVe-XIXe siècles*, Thèse de doctorat, Université de Paris I, 1991, et sa version grecque, Kostas Komis, *Πληθυσμός και οικισμοί της Μάνης (15ος-19ος αιώνας)* [Population et localités du Magne (XVe-XIXe siècles)], Ioannina: Université d'Ioannina, 1995; *id.*, *Βενετικά κατάστιχα Μάνης-Μπαρδουνίας (αρχές 18ου αιώνα). Τεκμήρια οικονομίας και ιστορικής δημογραφίας* [Registres vénitiens du Magne et de Bardounia (début du XVIIIe siècle). Traces d'économie et de démographie historique], Athènes 1998; Eftychia Liata, *Το Ναύπλιο και η ενδοχώρα του από τον 17ο στον 18ο αιώνα. Οικιστικά μεγέθη και κατανομή της γης* [Nauplie et son arrière-pays du XVIIe au XVIIIe siècle. Tailles des localités et répartition de la terre], Athènes: Centre de Recherches Médiévales et Néohelléniques de l'Académie d'Athènes, 2002, pp. 101-123, 152-155 et 158 (pour les données démographiques); *id.*, *Αργεία γη. Από το περιτορίο στο βιλάετι (τέλη 17ου - αρχές 19ου αιώνα)* [Terre argienne. Du territorio au vilayet (fin XVIIe-début XIXe siècle)], Athènes: INR / FNRS, 2003, pp. 34-44 (en ce qui concerne la population); Dimitris Dimitropoulos, *Μαρτυρίες για τον πληθυσμό των νησιών του Αιγαίου, 15ος-αρχές 19ου αιώνα* [Témoignages sur la population des îles de l'Égée, XVe-début XIXe siècle], Τετράδια Εργασίας 27, Athènes: INR / FNRS, 2004.

## Annexe 2-Les études sur les populations grecques hors de Grèce

Des travaux ont été réalisés sur les Îles Ioniennes qui n'ont été rattachées à l'État grec qu'en 1864: Eftychia Kosmatou, *La population des Îles Ioniennes, XVIIIe-XIXe siècle*, Thèse de doctorat de 3e cycle, Université de Paris I, 1999; Stamatoula Tomara-Sideri, *La population de Leucade au 19e siècle*, Thèse de doctorat de 3e cycle, Université de Paris I, 1986; Stamatoula Tomara-Sideri et Nikos Sideris, *Συγκρότηση και διαδοχή των γενεών στην Ελλάδα του 19ου αιώνα. Η δημογραφική τύχη της νεότητας* [Formation et succession des générations dans la Grèce du 19e siècle. La destinée de la jeunesse], Athènes: IAEN, 1986. Sur l'Épire avant son intégration à l'État grec en 1913, on dispose de plusieurs études: Kostas Komis, *Δημογραφικές όψεις της Πρέβεζας, 16ος-18ος αιώνας* [Aspects démographiques de Prévéza, XVIe-XVIIIe siècles], Ioannina 1999; *id.*, *Δημογραφικές όψεις του ελληνικού νοικοκυριού. Δύο παραδείγματα από την Ήπειρο (18ος-19ος)* [Aspects démographiques du ménage grec. Deux exemples d'Épire (XVIIIe-XIXe)], Ioannina 2000; Roxane Kaftanzoglou, *Συγγένεια και οργάνωση του οικιακού χώρου. Συρράκο, 1898-1930* [Parenté et organisation de l'espace familial. Syrrako, 1898-1930], Athènes: EKKE, 1997; et Michalis Kokolakis, *Το ύστερο γιαννιώτικο πασαλίκι. Χώρος, διοίκηση και πληθυσμός στην τουρκοκρατούμενη Ήπειρο (1820-1913)* [Le pachalik d'Ioannina. Espace, administration et population dans l'Épire de l'occupation turque (1820-1913)], Athènes: INR / FNRS, 2003. L'auteur de ce dernier ouvrage, un anthropologue, utilise, en particulier pour la période 1898-1905, deux recensements de population de l'Empire ottoman. Sur la Crète, rattachée à la Grèce en 1913, Maurice Garden et Eugénie Bournova, "Compter les Crétois ou avoir vingt ans en Crète en 1900" dans *L'ouvrier, l'Espagne, la Bourgogne et la vie provinciale. Parcours d'un historien. Mélanges offerts à Pierre Ponsot*, Lyon et Madrid: Presses Universitaires de Lyon-Case de Velàsquez, 1995, pp. 389-404; Eugénie Bournova, "Santé publique et corps médical en transition. Le cas de la Crète au début du XXe siècle", *Annales de Démographie Historique* (1995), pp. 119-136; et Nikos Andriotis, *Πληθυσμός και οικισμοί της ανατολικής Κρήτης, 16ος-19ος αι.* [Population et localités de la Crète orientale, XVIe-XIXe siècles], Héraklio: Bibliothèque Vikelaia, 2006. Il faut également mentionner des recherches sur les Grecs de la diaspora. On peut citer Christos Hadziiossif, *La Colonie grecque en Egypte (1833-1856)*, Thèse de doctorat, Université de Paris IV, 1960; Olga Katsiardi-Hering, *Η ελληνική παροικία της Τεργέστης (1751-1830)* [La paroikia grecque de Trieste (1751-1830)], Athènes: Bibliothèque S. Saripoulou, 1986;

Efthymios Souloyiannis, *Η Ελληνική Κοινότητα Αλεξάνδρειας, 1843-1993* [La Communauté grecque d'Alexandrie, 1843-1993], Athènes: ELIA, 1994; Vassilis Kardasis, *Έλληνες ομογενείς στη Νότια Ρωσία, 1775-1861* [Les Grecs du Sud de la Russie, 1775-1861], Athènes 1998; Lina Ventoura, *Έλληνες μετανάστες στο Βέλγιο* [Emigrés grecs en Belgique], Athènes: Nefeli, 1999; Efthymios Souloyiannis, *Η Ελληνική Κοινότητα του Καΐρου (1865-2001)* [La Communauté grecque du Caire (1865-2001)], Athènes: Kotinos, 2001; Matoula Tomara-Sideri, *Αλεξανδρινές οικογένειες. Χωρέμη-Μπενάκη-Σαλβάγου* [Familles alexandrines. Choremi-Benaki-Salvagou], Athènes 2004; Ioanna Laliotou, *Διασχίζοντας τον Ατλαντικό. Η ελληνική μετανάστευση στις ΗΠΑ κατά το πρώτο μισό του εικοστού αιώνα* [En traversant l'Atlantique. L'émigration grecque aux États-Unis dans la première moitié du XXe siècle], Athènes: Éditions Polis, 2006; Matoula Tomara-Sideri, *Οι Έλληνες του Καΐρου* [Les Grecs du Caire], Athènes: Éditions Kerkyras, 2007. Sur la diaspora grecque en général avant 1945, cf. Ioannis Chasiotis, *Επισκόπηση της ιστορίας της ελληνικής διασποράς* [Précis de l'histoire de la diaspora grecque], Thessalonique 1993; Olga Katsiardi-Hering, "Από τις 'ελληνικές κοινότητες του εξωτερικού' στην ιστοριογραφία του μεταναστευτικού φαινομένου (15ος-19ος αι.)" [Des "communautés grecques de l'étranger" à l'historiographie du phénomène migratoire (XVe-XIXe s.)], dans Paschalis Kitromilidès et Triantaphylos Sklavenitis (éds), *Ιστοριογραφία της νεότερης και σύγχρονης Ελλάδας, 1833-2002. Δ' Διεθνές Συνέδριο Ιστορίας, Πρακτικά* [Historiographie de la Grèce moderne et contemporaine, 1833-2002. IVe Colloque International d'Histoire, Actes], Vol. II, Athènes: INR / FNRS, 2004, pp. 223-250; Vassilis Kardasis, "Διασπορά" [Diaspora], dans Kostas Kostis et Socrate Petmezas (éds), *Η ανάπτυξη της ελληνικής οικονομίας κατά τον 19ο αιώνα (1830-1914)* [L'essor de l'économie grecque au cours du XIXe siècle (1830-1914)], Athènes: Alexandria, 2006, pp. 409-420; Ioannis Chasiotis, Olga Katsiardi-Hering et Euridiki Abatzi (éds), *Οι Έλληνες στη διασπορά, 15ος-21ος αιώνας* [Les Grecs en diaspora, XVe-XXIe siècle], Athènes: Parlement de Grèce, 2006. Pour une approche géopolitique de la diaspora grecque, cf. en particulier les travaux du géographe français Michel Bruneau: "Hellénisme et diaspora grecque. De la Méditerranée orientale à la dimension mondiale", *Cahiers d'études sur la Méditerranée orientale et le monde turco-iranien* 30 (juin-décembre 2000), pp. 33-58; "Hellénisme, Hellenismos. Nation sans territoire ou idéologie?", *Géocarrefour* 77 (avril 2002), pp. 319-328; et *Diasporas et espaces transnationaux*, Paris: Anthropos, 2004.



## Annexe 3- Les axes possibles de recherche

Population		Famille. Ménage. Parenté		Mobilités spatiales et sociales (suivi des individus)	
<i>Thèmes</i>	<i>Sources</i>	<i>Thèmes</i>	<i>Sources</i>	<i>Thèmes</i>	<i>Sources</i>
Evolution démographique	Recensements de la population (livres, tableaux et publications)	Structure des ménages	Recensements de la population	Mobilités spatiales (Déplacements des individus dans l'espace)	Recensements de la population, <i>dimotologia</i> , listes électorales
Structure par sexe et par âge	Recensements de la population (livres, tableaux et publications)	Cycle de vie des ménages	Recensements de la population		
Structure socio-professionnelle	Recensements de la population (livres, tableaux et publications)	Structure des familles	Recensements de la population et <i>dimotologia</i>	Mobilités professionnelles	Recensements de la population, <i>dimotologia</i> , listes électorales
Mouvement naturel annuel et saisonnier	État civil, tableaux du mouvement et publications	Cycle de vie des familles	Recensements de la population et <i>dimotologia</i>		
Natalité. Fécondité. Nuptialité. Mortalité. Morbidity.	État civil, tableaux du mouvement et publications	Parenté: systèmes et réseaux. Règles de nomination	Recensements de la population, <i>dimotologia</i> et état civil	Mobilité sociale	Recensements de la population, <i>dimotologia</i> , listes électorales
Comportements démographiques et sociaux	État civil, tableaux du mouvement et publications	Filiation et alliance	Recensements de la population, <i>dimotologia</i> et état civil		
Migrations internes. Entrées et sorties du territoire.	Recensements de la population (livres, tableaux et publications), état civil et listes électorales	Résidence	Recensements de la population, <i>dimotologia</i> et listes électorales		

## Annexe 4-Les études sur la population de l'État grec au XIXe siècle

Des études ont été engagées depuis une vingtaine d'années sur la population de certaines villes, villages ou régions de l'État grec et concernent, en totalité ou en partie, la période 1830-1914. Sauf mention contraire, elles ont été réalisées par des historiens. Cette liste ne prétend pas à l'exhaustivité. Sur la population des villes en général à l'époque du roi Othon Ier, cf. Kostas Komis, "Εποικισμοί και πόλεις (1833-1862)" [Foundations de colonies et villes (1833-1862)], dans *id.*, *Σύναμμα. Κοινωνικές δομές και όψεις του νεοελληνικού χώρου. Πόλεις, πληθυσμιακές μετακινήσεις, μηχανισμοί κυριαρχίας και άλλα σχετικά ζητήματα* [Synamma. Structures sociales et considérations sur l'espace néohellénique. Villes, mouvements de populations, mécanismes de domination et autres questions à ce sujet], Ioannina: Université d'Ioannina, 2007, pp. 50-124. Sur Athènes et sa région, on peut citer: l'étude du géographe Guy Burgel, *Croissance urbaine et développement capitaliste. Le "miracle" athénien*, Paris: CNRS, 1981; Myrto Dimitropoulou, *Athènes et les Athéniens à la Belle Epoque*, DEA, Université Louis Lumière Lyon II, 2003; *id.*, "Η Αθήνα κατά το δεύτερο μισό του 19ου αιώνα. Χαρακτηριστικά του μεταναστευτικού ρεύματος. Μια πρώτη προσέγγιση" [Athènes dans la seconde moitié du XIXe siècle. Caractéristiques du courant migratoire. Une première approche], dans Lydia Sapounaki-Drakaki (éd.), *Η ελληνική πόλη σε ιστορική προοπτική* [La ville grecque dans une perspective historique], Athènes: Éditions Dionikos, 2005, pp. 123-130; Maurice Garden et Eugénie Bournova, "Ο πληθυσμός της Αθήνας και της γύρω περιοχής κατά το 2ο μισό του 19ου αιώνα" [La population d'Athènes et de sa région dans la seconde moitié du XIXe siècle], *Τα Ιστορικά* 43 (2005), pp. 373-396. Sur le Pirée, plusieurs études ont été menées: Vassias Tsokopoulos, *Πειραιάς, 1835-1870. Εισαγωγή στην ιστορία του ελληνικού Μάντσεστερ* [Le Pirée, 1835-1870. Introduction à l'histoire du Manchester grec], Athènes: Kastaniotis, 1984; Giannis Bafounis, *La formation d'une ville nouvelle. Le Pirée au XIXe siècle (1835-1879)*, Thèse de doctorat de 3e cycle, Université de Paris IV, 1985; Eustache Sorocos (un sociologue), *La morphologie sociale du Pirée à travers son évolution*, Athènes: Centre National des Recherches Sociales, 1985; Giannis Yiannitsiotis, *L'élite sociale du Pirée. Une bourgeoisie sociale en devenir (1835-1866)*, DEA, Université de Paris I, 1991; Sébastien Marre, *Le dème du Pirée (1835-1912). Une approche démographique et anthropologique*, DEA d'Histoire, économie et arts des origines des temps modernes au temps

présent, Université Michel de Montaigne Bordeaux III, juin 2000; Giannis Yiannitsiotis, *Η διαμόρφωση της αστικής τάξης του Πειραιά, 1860-1909* [La formation de la classe bourgeoise au Pirée, 1860-1909], Thèse de doctorat, Université Nationale Kapodistria d'Athènes, 2001; Sébastien Marre, *Les enfants du Pirée. Mobilités, trajectoires individuelles et identité nationale dans un dème de la Grèce du 19e siècle*, Thèse de doctorat, Université Michel de Montaigne Bordeaux III, 2005 (publiée par l'Atelier National de Reproduction des Thèses de l'Université de Lille en 2007); Giannis Yiannitsiotis, *Η κοινωνική ιστορία του Πειραιά. Η συγκρότηση της αστικής τάξης, 1860-1910* [L'histoire sociale du Pirée. La constitution de la classe bourgeoise, 1860-1910], Athènes: Nefeli, 2006; Sébastien Marre, "La fondation de la ville du Pirée (1833-1838)", *The Historical Review / La Revue Historique* 3 (2006), pp. 111-135; Kostas Komis, "Σάμιοι εγκαταστημένοι στον Πειραιά (1834-1912)" [Samiens installés au Pirée (1834-1912)], dans *Σύναμμα*, pp. 165-185; Sébastien Marre, "Ο σχηματισμός του πληθυσμού του Πειραιά τον 19ο αιώνα" [La formation de la population du Pirée au XIXe siècle], *Αφιέρωμα* [revue périodique de l'École franco-grecque Saint-Paul, Pirée] 2 (2007), pp. 32-47. Sur la ville de Kalamata, cf. Kostas Komis, "Καλαμάτα. Όροι και όρια εξέλιξης στη μακρά διάρκεια" [Kalamata. Conditions et limites d'évolution sur la longue durée], dans *Σύναμμα*, pp. 125-164. Sur Nea Pikerni, une localité située au Nord-Ouest du Péloponnèse, cf. Léonidas Kallivretakis, *Νέα Πικέρνη Δήμου Βουπρασιών. Το χρονικό ενός οικισμού της Πελοποννήσου τον 19ο αι. (και η περιπέτεια ενός πληθυσμού)* [Nea Pikerni dans le dème de Bouprasias. La chronique d'une localité du Péloponnèse au XIXe s. (et l'aventure d'une population)], Τετράδια Εργασίας 18, Athens: IRN / FNRS, 2003, pp. 221-242. Sur la population des Cyclades, en général, on peut consulter l'étude de géographie suivante qui renferme de nombreuses informations sur l'histoire de la population de ces îles: Émile Kolodny, *La population des îles de la Grèce. Essai de géographie insulaire en Méditerranée orientale*, 3 volumes, Aix-en-Provence 1974. Plus précisément, sur Hermoupolis, sur l'île de Syros: *id.*, "Hermoupolis-Syra. Naissance et évolution d'une ville insulaire grecque", *Méditerranée* 2 (1969), pp. 189-219; Giannis Bafounis, "Τάμιοι στην Ερμούπολη (1848-1853). Δημογραφικά φαινόμενα μιας μοντέρνας πόλης του ελληνικού 19ου αιώνα" [Mariages à Hermoupolis (1848-1853). Phénomènes démographiques d'une ville moderne du XIXe siècle grec], *Μνήμων* 9 (1983-1984), pp. 211-245; Christos Loukos, "Μία ελληνική πόλη σε παρακμή. Η Ερμούπολη το δεύτερο μισό του 19ου αιώνα" [Une ville grecque en déclin. Hermoupolis dans la deuxième moitié du XIXe siècle],

dans *Πρακτικά του Διεθνούς Συμποσίου Ιστορίας Νεοελληνική πόλη. Οθωμανικές κληρονομίες και ελληνικό κράτος* [Actes de la Rencontre Internationale d'Histoire de la Ville néohellénique. Héritages ottomans et état grec], Vol. II, Athènes: EMNE, 1985, pp. 591-601; Christos Loukos, “Επιδημία και κοινωνία. Η χολέρα στην Ερμούπολη της Σύρου (1854)” [Epidémie et société. Le choléra à Hermoupolis de Syros (1854)], *Μνήμων* 14 (1992), pp. 49-69; Violeta Hionidou, “Nineteenth Century Urban Greek Households: The Case of Hermoupolis, 1861-1879”, *Continuity and Change* 14/3 (1999), pp. 403-427; Christos Loukos, *Πεθαίνοντας στη Σύρο τον 19ο αιώνα. Οι μαρτυρίες των διαθηκών* [En mourant à Syros au XIXe siècle. Les témoignages des testaments], Rethymno: Éditions de l'Université de Crète, 2001; Kostas Komis, “Μετασχηματισμοί και ανακατατάξεις στο Αρχιπέλαγος με αφετηρία την Επανάσταση του 1821. Η δημιουργία της Ερμούπολης και η συμβολή της ροδιακής διασποράς” [Transformations et bouleversements de l'Archipel à partir de la Révolution de 1821. La création d'Hermoupolis et l'apport de la diaspora rhodienne], dans *id.*, *Νησιωτικά. Πληθυσμιακές μετακινήσεις, δημογραφικές ανακατατάξεις και οικονομικές διαμορφώσεις. Από την οθωμανική περίοδο στον 20ό αιώνα* [Insulaires. Mouvements de populations, bouleversements démographiques et formations économiques. De la période ottomane au XXe siècle], Ioannina: Université d'Ioannina, 2004, pp. 191-276; *id.*, “Σιφναϊκή κοινότητα Ερμούπολης (1821-1940)” [Communauté des originaires de Siphnos à Hermoupolis (1821-1940)], dans *Σύναμμα*, pp. 187-219. Sur Mykonos, autre île des Cyclades, on peut renvoyer aux travaux de Violeta Hionidou, *The Demography of a Greek Island: Mykonos, 1859-1959: A Family Reconstruction Study*, Ph.D., University of Liverpool, 1993; “Nuptiality Patterns and Household Structure on the Greek Island of Mykonos, 1849-1959”, *Journal of Family History* 20/1 (1995), pp. 67-102; “The Demographic System of a Mediterranean Island: Mykonos, Greece, 1859-1959”, *International Journal of Population Geography* 1 (1995), pp. 125-146; “Infant Mortality in Greece, 1859-1959: Problems and Research Perspectives” dans C. A. Corsini et P. P. Viazzo (éds), *The Decline of Infant and Child Mortality: The European Experience, 1750-1990*, Leiden 1997, pp. 155-172; “Ιστορική αναδρομή της γεννητικότητας στην Ελλάδα. Η περίπτωση της Μυκόνου, 1859-1959” [Approche historique de la natalité en Grèce. Le cas de Mykonos, 1859-1959], *Ελληνική Επιθεώρηση Κοινωνικών Ερευνών* 92-93 (1997), pp. 31-62; “The Adoption of Fertility Control on Mykonos, 1879-1959: Stopping, Spacing or Both?”, *Population Studies* 52 (1998), pp. 67-83; “‘They Used to Go and Come’: A Century of Circular

Migration from a Greek Island: Mykonos, 1850 to 1950”, *Annales de Démographie Historique* (2002), pp. 51-77. Sur Milos et Kimolos, on consultera Kostas Komis, “Μήλος-Κίμωλος. Χώρος και πληθυσμός (19ος αιώνας)” [Milos-Kimolos. Espace et population (XIXe siècle)], dans *Νησιωτικά*, pp. 425-466. Sur l’île de Sérifos, on peut lire *id.*, “Σέριφος. Οικονομία και πληθυσμός (19ος αιώνας)” [Σérifos. Économie et population (XIXe siècle)], dans *Νησιωτικά*, pp. 373-423. Pour les Îles Ioniennes qui ont été rattachées à la Grèce en 1864, on peut se reporter à Eftychia Kosmatou, *La population des Îles Ioniennes, XVIIIe-XIXe siècle*, Thèse de doctorat de 3e cycle, Université de Paris I, 1999; Stamatoula Tomara-Sideri, *La population de Leucade au 19e siècle*, Thèse de doctorat de 3e cycle, Université de Paris I, 1986; et Stamatoula Tomara-Sideri et Nikos Sideris, *Συγκρότηση και διαδοχή των γενεών στην Ελλάδα του 19ου αιώνα. Η δημογραφική τύχη της νεότητας* [Formation et succession des générations dans la Grèce du XIXe siècle. La destinée de la jeunesse], Athènes: IAEN, 1986. Le village de Rapsani, situé en Thessalie, région qui a été incorporée au territoire grec en 1881 a également fait l’objet d’une étude, cf. Eugénie Bournova, *Rapsani dans la première moitié du XXe siècle. Essai d’économie sociale d’un village grec*, Thèse de doctorat, Université de Lyon, 1986, et *id.*, *Ιστορική δημογραφία και ιστορία της καθημερινότητας στη Ραψάνη από το 1900 έως το 1950* [Démographie historique et histoire de la vie quotidienne à Rapsani de 1900 à 1950], Athènes: Pléthron, 1995. On peut également citer deux études d’anthropologie sociale: celle de Irimi Toundassakis, *Parenté, mariage et succession dans le village de Vourkoti*, Thèse de doctorat, Paris, EHESS, 1995 (Vourkoti étant un village de l’île d’Andros dans les Cyclades); et celle de Maria Vellioti-Georgopoulos, *L’aspect dynamique de la Grèce rurale. Changement économique, identité culturelle et liens de parenté à Didima, village du Péloponnèse*, Thèse de doctorat, Paris, EHESS, 1996.